

# L'Aluette

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

BEAUVOIR - SUR - MER



Le Parc du Cornoir sous ses habits d'automne



Janvier - Mars 2024 - Numéro 171





Vivre entre Terre et Mer

VIE DU CONSEIL  
P. 3

VIE MUNICIPALE  
P. 10

VIE EN DÉVELOPPEMENT  
P. 30

VIE ASSOCIATIVE  
P. 32

VIE PRATIQUE  
P. 38

AGENDA  
P. 40

L'Aluette

Magazine trimestriel - Tirage : 2650

Directeur publication : Jean-Yves BILLON, Maire

Impression : MAS Publicité - Imprimerie du Marais

Photothèque : Services municipaux, Ludovic Soret,

Ministère de l'Écologie, Challans Gois Communauté

Google Maps et diverses associations

Mairie de Beauvoir sur Mer :

Place de l'Hôtel de Ville - CS 10046 - 85230 Beauvoir sur Mer

Tél. : 02 51 68 70 32 - Fax : 02 51 68 03 56

Site internet : www.mairie-beauvoirsurmer.fr

Le Maire  
Jean-Yves BILLON



Chères Belvérites, chers Belvéritins,

Une nouvelle fois, les collectivités ont subi un contexte économique difficile lié à l'augmentation du coût de l'énergie et des matériaux, mais nous avons pu, malgré cela, engager différents projets.

Nous avons débuté les travaux d'aménagement du lotissement communal St Louis, poursuivi la restauration de notre Eglise Saint-Philbert par la démolition de la chaufferie, la restauration et mise en valeur de la chapelle St Goustan, ce qui nous a permis de dégager la totalité du chevet de l'église.

À l'automne, nous avons débuté le réaménagement du centre-bourg. La première tranche étant la partie Est de la Grand Place. Malheureusement, les conditions météorologiques nous ont contraints à arrêter ce chantier et celui du lotissement communal qui devaient être achevés pour la fin de l'année 2023.

Courant 2023, plusieurs inaugurations ont eu lieu :

- Notre Bibliothèque-Ludothèque « Le 3 », lieu culturel et social qui est animé par une équipe dynamique et qui propose des animations pour tous. Cet équipement bénéficie d'une fréquentation toujours croissante, ce dont je me félicite.

- Pour rappeler que le Port du Bec a été l'un des plus importants ports de Petite Pêche et conchylicole de la Baie de Bourgneuf, une stèle en souvenir des péris en mer, qui tenait à cœur aux Gens de Mer, a été installée sur le parking à l'entrée de la Matte à Naulleau. Son financement a été assuré, en majeure partie, par la trésorerie de l'Ecole Intercommunale des Pêches, et par des subventions de la commune et du Département.

- À l'initiative de l'Association belvéritine des Anciens Combattants, une stèle en mémoire des Soldats morts au combat en Afrique du Nord, a été érigée à côté de notre Monument aux Morts pour la France, ce qui nous permet avec les deux autres monuments de la commune, d'entretenir notre devoir de mémoire envers ces combattants.

Pour découvrir l'histoire de notre commune, 3 nouveaux circuits du patrimoine de distances différentes ont été réétudiés et redéfinis par la commission citoyenne, pour être accessibles à tous, et complétés par l'ajout de nouveaux sites. Nous avons initié l'action « 1 arbre, 1 naissance » par deux opérations de plantations, une en début d'année et une en fin d'année, pour les enfants nés en 2021 et 2022. Ce sont ainsi une trentaine de différents arbres fruitiers qui ont été plantés chemin de Ste Catherine portant le prénom d'un enfant.

Pour 2024, différents projets vont être poursuivis comme l'aménagement du centre-bourg, la 2<sup>ème</sup> tranche concernera la place entre la Poste et la pharmacie à l'automne, et de nouveaux vont être engagés comme l'agrandissement du restaurant scolaire communal et l'amélioration et la rénovation énergétique du groupe scolaire Le Gois. Les travaux d'aménagement du nouveau local de l'Outil en Main sont aussi prévus, ainsi qu'une étude sur le parcours marchand en centre-bourg pour redynamiser son attractivité dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Je vous souhaite une pleine réussite dans vos projets personnels, professionnels et associatifs et bien sûr à toutes et tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024, et qu'elle soit placée sous le signe de la sérénité.

## Conseils Municipaux

### Extraits de la séance du 9 octobre 2023

Absents ayant donné pouvoir : Mme MICHEL Sophie à Mme BODIN Françoise, M. SANCHEZ Michel à M. BILLON Jean-Yves, Mme PINEAU Pauline à Mme ROUSSEAU Danièle, Mme BLANCHARD Isabelle à Mme ANCELIN Brigitte

Absents: M. PILLET Jean-François

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils entendent approuver le procès-verbal de la séance du 28 août 2023.

Stéphane DELAPRÉ précise que la LPO autorise le piégeage des ragondins sur ses parcelles sauf en période de nidification.

Le procès-verbal de la séance du 28 août 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### Budget général - Décision modificative n°2

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier les prévisions budgétaires 2023.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2023 propose de procéder à des ajustements de crédits comme suit :

#### En section de fonctionnement : Dépenses

- Chapitre 12 « Charges de personnel » : il est proposé d'augmenter les crédits à hauteur de 174 970€ considérant notamment la majoration du point d'indice pour toute la fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

- Chapitre 14 « Atténuations de produits » : il est proposé d'augmenter les crédits à hauteur de 13 975€ afin de financer le prélèvement pour hausse de taux de taxe d'habitation, prévu par la loi de finances 2020.

#### En section de fonctionnement : Recettes

- Chapitre 73 « Impôts et taxes » : il est proposé d'augmenter les crédits à hauteur de 155 945€ afin d'équilibrer la présente décision modificative. Cette augmentation concerne :

> Le fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux pour l'année 2022.

> Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

- Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : il est proposé d'augmenter les crédits à hauteur de 33 000€ afin d'équilibrer la présente décision modificative. Cette augmentation concerne la dotation de solidarité rurale.

#### En section d'investissement : Dépenses

- Opération 13 « Cimetière » : il est proposé d'augmenter les crédits de 1 500€ considérant l'acquisition de cavurnes.

- Opération 42 « Eclairage Public et effacement de réseaux » : il est proposé d'augmenter les crédits de 15 000€ dans le cadre des travaux prévus route de Nantes.

- Opération 65 « Réseau Eaux Pluviales » : il est proposé d'augmenter les crédits de 50 000€ afin de financer le solde des travaux du bassin d'orage et de disposer d'une marge en cas de travaux d'urgence.

- Opération 66 « Espace Terre Mer » : il est proposé d'augmenter les crédits de 21 000€ considérant les diagnostics et missions de contrôle non prévus au budget.

- Opération 67 « Bâtiments communaux » : il est proposé d'augmenter les crédits de 15 000€ afin de réaliser des travaux de chauffage au cabinet dentaire et de disposer d'une marge en cas de travaux d'urgence.

#### En section d'investissement : Recettes

- Opération 40 « Église » : il est proposé d'augmenter les crédits à hauteur de 102.500€ afin d'équilibrer la présente décision modificative. Cette augmentation concerne l'arrêté N°2023-19 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles attribuant une subvention à la commune dans le cadre des travaux de restauration de la chapelle Saint Goustan.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de modifier le budget général tel qu'exposé ci-dessus.

#### Budget lotissement Saint Louis - Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'actualiser les prévisions budgétaires 2023.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2023 propose de procéder à des ajustements de crédits comme suit :

#### En section de fonctionnement : Dépenses

- Chapitre 11 « Charges à caractère général » : il est proposé d'augmenter les crédits à hauteur de 85 000€ considérant la réalisation sur l'exercice budgétaire 2023 de l'intégralité des travaux d'aménagement du lotissement Saint-Louis.

#### En section de fonctionnement : Recettes

- Chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » : il est proposé d'augmenter les crédits à hauteur de 85 000€ afin d'équilibrer la présente décision modificative. Cette augmentation concerne une partie des ventes des terrains qui seront prochainement aménagés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de modifier le budget lotissement Saint-Louis tel qu'exposé ci-dessus.

**Lotissement communal Saint Louis – Détermination du prix de vente – Approbation du cahier des charges de cession des terrains**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour satisfaire les demandes d'acquisition de terrains à bâtir en vue de la construction d'habitation, la commune a créé un lotissement communal chemin de Saint Louis comportant 14 lots.

Le projet de lotissement prévoit la viabilisation de quatorze parcelles à bâtir dont onze destinées à la vente en priorité à des primo-accédants pour la construction d'une habitation en résidence principale.

Le lot A d'une superficie de 976 m<sup>2</sup> concerne une opération portée par Vendée Logement en vue de la réalisation de 9 logements locatifs sociaux.

Les lots numérotés 6 et 7 seront cédés aux propriétaires de la parcelle cadastrée section AS n°27 située dans l'emprise du lotissement, dans le cadre d'une dation sans soulte.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en vente onze parcelles de terrain et de définir les modalités de sélection des acquéreurs par le biais d'un cahier des charges, l'objectif étant de donner la priorité aux candidats souhaitant vouloir s'installer à l'année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :  
- Décide à l'unanimité de fixer les prix de vente des lots n°1 à 5 et n°8 à 11 du lotissement communal « Saint Louis » tel que suit :

Lot	Surface (en m <sup>2</sup> )	Prix de vente (TTC du m <sup>2</sup> )	Prix de vente TTC du lot (TVA sur marge incluse)
1	359	100,00 €	35 900 €
2	358	100,00 €	35 800 €
3	357	100,00 €	35 700 €
4	415	100,00 €	41 500 €
5	404	100,00 €	40 400 €
6	328	DATION	
7	331	DATION	
8	340	100,00 €	34 000 €
9	350	100,00 €	35 000 €
10	334	100,00 €	33 400 €
11	334	100,00 €	33 400 €
12	334	100,00 €	33 400 €
13	327	100,00 €	32 700 €
TOTAL			391 200 €

- Approuve le cahier des charges de cession de terrains pour la commercialisation des onze parcelles de terrain du lotissement communal « Saint Louis »

**Lotissement communal Saint Louis – Cession par dation sans soulte des lots n°6 et 7**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le lotissement communal Saint Louis situé chemin de Saint Louis a pour emprise la parcelle communale cadastrée section AS n°24, et la parcelle appartenant aux consorts MARTIN, cadastrée section AS n°27, d'une superficie de 2 483 m<sup>2</sup>.

Un accord a été trouvé entre la commune et les consorts MARTIN portant sur l'échange de leur parcelle contre la viabilisation aux frais de la commune de deux terrains constructibles dont les consorts MARTIN resteront propriétaires dans le lotissement communal Saint Louis.

Il convient d'approuver la cession par dation sans soulte des lots n°6 d'une superficie de 328 m<sup>2</sup> et n°7 d'une superficie de 331 m<sup>2</sup> aux consorts MARTIN.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :  
- Décide à l'unanimité de céder par dation sans soulte les lots viabilisés n°6 d'une superficie de 328 m<sup>2</sup> et n°7 d'une superficie de 331 m<sup>2</sup> du lotissement communal « Saint Louis » aux consorts MARTIN en échange de leur parcelle cadastrée section AS n°27 d'une superficie de 2 483 m<sup>2</sup> située dans l'emprise du lotissement communal « Saint Louis »

**Acquisition parcelle AY n°472 – rue du Puits Pineau**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le propriétaire de la parcelle cadastrée section AY numéro 472, d'une superficie de 228 m<sup>2</sup> située rue du Puits Pineau, est favorable à la cession de cette parcelle à la commune.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la parcelle est située en zone UA du Plan Local d'Urbanisme et qu'elle présente un intérêt suite à l'acquisition par la commune du hangar situé sur les parcelles voisines pour mise à disposition des associations. La parcelle cadastrée section AY numéro 472 permettrait un accès du hangar sur l'extérieur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :  
- Décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle cadastrée section AY n°472, d'une superficie de 228 m<sup>2</sup> située rue du Puits Pineau au prix de 60 €/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 13 680 €  
- Précise que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune

**Rétrocession à titre gratuit des espaces et équipements communs de la rue de la Roseraie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le lotisseur de la rue de la Roseraie, Vendée Logement ESH, a demandé la rétrocession à titre gratuit de la voirie, des

réseaux et des espaces verts de la rue de la Roseraie, dans le domaine communal.

Toutes les conditions posées par la commune concernant cette rétrocession dans le domaine communal de ces équipements sont aujourd'hui remplies.

Dans ce cadre, il convient à présent d'envisager le transfert de ces biens dans le patrimoine communal.

Monsieur le Maire précise qu'il est prévu que ce transfert s'opère gratuitement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :  
- Décide d'acquérir gratuitement, tel que suséposé, les parcelles cadastrées section AH numéros 618, 622 et 621 comprenant la voirie, les espaces verts et les réseaux de la rue de la Roseraie ;

VOTE : OUI : 23 ABSTENTION : 3

**Cession de la parcelle AN n°274 – Pelloquin-Padiolleau**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a sorti de la zone économique du Clos Saint Antoine une bande de terrain de 221m<sup>2</sup> située entre le 6 rue du Clos Saint Antoine et le bassin d'orage de la zone économique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. Mickaël PELLOQUIN et Mme Élodie PADIOLLEAU souhaitent acquérir ce terrain au prix de 2 873 € soit 13€/m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il peut être procédé à cette acquisition par un acte de transfert de propriété passé en la forme administrative. Monsieur le Maire est en effet habilité à recevoir et à authentifier un tel acte.

Il convient pour ce faire de désigner un adjoint, dans l'ordre du tableau, pour représenter la commune lors de la signature de l'acte.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de donner pouvoir au Premier Adjoint, M. Denis TESSON de signer l'acte en la forme administrative de transfert de propriété.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :  
- Décide à l'unanimité de céder à M. Mickaël PELLOQUIN et Mme Élodie PADIOLLEAU la parcelle cadastrée section AN n°274 située rue du Clos Saint Antoine d'une superficie de 221 m<sup>2</sup> au prix de 13 €/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 2 873 €

**Cession de la parcelle C n°7 – Merlet**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire de la parcelle de prés non bâtie cadastrée section C n°7, située au lieu-dit Tenement de

Baudrit, d'une superficie de 17 900 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. MERLET est intéressé par l'achat de cette parcelle pour un prix de 2 685 € soit 0,15€/m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :  
- Décide à l'unanimité de céder la parcelle cadastrée section C n°7 située au lieu-dit Tenement de Baudrit, d'une superficie de 17 900 m<sup>2</sup> à M. MERLET Régis au prix de 0,15 €/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 2 685 €  
- Précise que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur

**Cession de la parcelle AN n°319 – SLI Blanchisserie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est propriétaire de la parcelle de terrain non bâtie, cadastrée section AN n°319, située chemin de la Chèvre, d'une superficie de 4 000m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SLI Blanchisserie est intéressée par l'achat de cette parcelle pour un prix de 60 000 € soit de 15€/m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à l'occasion de cette cession, la SLI Blanchisserie souhaiterait raccorder la parcelle cadastrée section AN n°319 à son bâtiment. Ce raccordement passerait par des parcelles communales, les parcelles cadastrées section AN n°241, 252, 248, 249 et 257.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver la cession à la SLI Blanchisserie de la parcelle cadastrée section AN n°319 et la création d'une servitude de passage de câbles sur les parcelles communales précitées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :  
- Décide de céder la parcelle cadastrée section AN n°319 située chemin de la Chèvre, d'une superficie de 4 000 m<sup>2</sup> à la SLI Blanchisserie au prix de 15€/m<sup>2</sup> soit un montant total de 60 000 €  
- Autorise la création d'une servitude sur les parcelles communales cadastrées section AN n°241, 252, 248, 249 et 257 au profit de la SLI Blanchisserie pour le raccordement de la parcelle AN n°319 à leur bâtiment  
- Précise que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur

VOTE : OUI : 21 ABSTENTION : 5

**ASSOLI – Attribution dégressivité 2022**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°37/2019 du 25 mars 2019, elle a approuvé la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat avec l'ASSOLI pour la période 2019-2022, par laquelle la commune s'engage à reverser chaque année à l'ASSOLI une partie de la dégressivité des aides de la CAF apportées à l'ASSOLI.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les montants des subventions CAF versés à l'ASSOLI pour l'année 2022 en vertu de la Convention Territoriale Globale sont désormais connus et qu'il convient à présent, conformément à la convention de partenariat 2019-2022 entre les communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, St Gervais, St Urbain et l'ASSOLI, de verser le montant de la dégressivité pour l'année 2022 sur la base de la fréquentation 2021 qui s'élève pour la commune de Beauvoir sur Mer à 5 388,82 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :  
- Décide d'attribuer à l'ASSOLI une subvention d'un montant de 5 388,82 € correspondant à la prise en charge communale d'une partie de la dégressivité des aides de la CAF apportées à l'ASSOLI au titre de l'année 2022

VOTE : OUI : 24 ABSTENTION : 2

**Organisation d'un atelier Furoshiki – Fixation du tarif**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'organiser un atelier Furoshiki à la Bibliothèque-Ludothèque « Le 3 » le 2 novembre 2023, ce qui impliquerait d'en fixer le tarif.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le « Furoshiki » est une technique japonaise traditionnelle de pliage et de nouage du tissu utilisée pour l'emballage de cadeaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :  
- Décide à l'unanimité d'organiser un atelier Furoshiki à la Bibliothèque-Ludothèque « Le 3 » le 2 novembre 2023  
- Décide de fixer le tarif des inscriptions à l'atelier à hauteur de 5 € par personne

**Organisation d'ateliers d'écriture créative – Fixation du tarif**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'organiser des ateliers d'écriture créative à la Bibliothèque-Ludothèque « Le 3 » les 19 janvier, 16 février et 22 mars 2024, ce qui impliquerait d'en fixer le tarif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :  
- Décide à l'unanimité d'organiser des ateliers d'écriture créative à la Bibliothèque-Ludothèque « Le 3 »

les 19 janvier, 16 février et 22 mars 2024  
- Décide de fixer le tarif des inscriptions à ces ateliers à hauteur de 5 € par personne et par atelier

**Bibliothèque-Ludothèque « Le 3 » – Modification des règlements intérieurs**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier les règlements intérieurs de la Bibliothèque-Ludothèque « Le 3 ».

Les modifications portent notamment sur l'ouverture du prêt aux personnes morales (associations, écoles...).

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré :  
- Approuve à l'unanimité le règlement intérieur modifié de la Bibliothèque-Ludothèque « Le 3 »

**Association « Union Sportive du Marais » – Convention d'objectifs et de mise à disposition de moyens et de personnels – Approbation**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la relation, visant à encourager la pratique du football, entre la commune de Beauvoir sur Mer et l'association « Union Sportive du Marais », dont le siège social est situé Place de l'Hôtel de Ville à Beauvoir-sur-Mer (85230), s'inscrit dans un partenariat formalisé par une convention d'une durée de deux ans, en vertu de laquelle la collectivité s'engage, notamment, à mettre à la disposition de l'association des équipements et un éducateur sportif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :  
- Décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention d'objectifs et de mise à disposition de moyens et de personnels à conclure avec l'association « Union Sportive du Marais » pour la période 2023-2025, tel que décrit ci-dessus

**Association « Tennis Club Belvérian » – Convention d'objectifs et de mise à disposition de moyens et de personnels – Approbation**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la relation, visant à encourager la pratique du tennis, entre la commune de Beauvoir sur Mer et l'association « Tennis Club Belvérian », dont le siège social est situé Place de l'Hôtel de Ville à Beauvoir-sur-Mer (85230), s'inscrit dans un partenariat formalisé par une convention d'une durée de deux ans, en vertu de laquelle la collectivité s'engage, notamment, à mettre à la disposition de l'association des équipements et un éducateur sportif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :  
- Décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention d'objectifs et de mise à disposition de moyens et de personnels à conclure avec l'associa-

tion « Tennis Club Belvérian » pour la période 2023-2025, tel que décrit ci-dessus

**Association « Handball Club Beauvoir sur Mer » – Convention d'objectifs et de mise à disposition de moyens et de personnels – Approbation**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la relation, visant à encourager la pratique du handball, entre la commune de Beauvoir sur Mer et l'association « Handball Club Beauvoir sur Mer », dont le siège social est situé Place de l'Hôtel de Ville à Beauvoir-sur-Mer (85230), s'inscrit dans un partenariat formalisé par une convention d'une durée de deux ans, en vertu de laquelle la collectivité s'engage, notamment, à mettre à la disposition de l'association des équipements et un éducateur sportif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :  
- Décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention d'objectifs et de mise à disposition de moyens et de personnels à conclure avec l'association « Handball Club Beauvoir sur Mer » pour la période 2023-2025, tel que décrit ci-dessus

**Association « Basket Club Belvérian » – Convention d'objectifs et de mise à disposition de moyens et de personnels – Approbation**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la relation, visant à encourager la pratique du basketball, entre la commune de Beauvoir sur Mer et l'association « Basket Club Belvérian », dont le siège social est situé Place de l'Hôtel de Ville à Beauvoir-sur-Mer (85230), s'inscrit dans un partenariat formalisé par une convention d'une durée de deux ans, en vertu de laquelle la collectivité s'engage, notamment, à mettre à la disposition de l'association des équipements et un éducateur sportif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :  
- Décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention d'objectifs et de mise à disposition de moyens et de personnels à conclure avec l'association « Basket Club Belvérian » pour la période 2023-2025, tel que décrit ci-dessus

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables suite modification**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, projet politique du PLUi. Il précise que ce débat n'amène pas de prise de décision, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de vote à exprimer. Toutefois, une délibération doit prendre acte de ce débat.

L'article L. 151-2 du Code de l'Urbanisme dispose que le Plan Local d'Urbanisme comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Selon l'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme, le PADD définit :

« 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols mentionnés aux articles L. 141-3 et L. 141-8 [...], le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L. 153-27. »

Conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat de chaque conseil municipal, au plus tard 2 mois avant l'arrêt du PLUi.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables constitue « le projet politique » des élus de Challans Gois Communauté dans le cadre de l'élaboration du PLUi. A partir des enseignements du diagnostic et de ses enjeux, il affirme la volonté politique d'aménagement et de développement du territoire dans un cadre durable.

Les orientations du PADD sont traduites dans le règlement écrit et graphique du projet de PLUi.

Le PADD présente ainsi les grands choix stratégiques des politiques sectorielles d'aménagement du territoire (démographie, habitat, économie industrielle, artisanale et touristique, agriculture, déplacements, environnement, risques...) de manière transversale, pour les 10 prochaines années, soit à l'horizon 2033.

Il s'articule autour de trois axes forts :

- AXE 1 – Littoral, marais, bocage : interdépendants et complémentaires
- AXE 2 – La pratique du territoire au quotidien : des mixités à conforter
- AXE 3 – L'horizon du grand territoire : un dialogue à poursuivre

Ces axes font l'objet de 16 orientations spécifiques, lesquelles sont détaillées par des éléments de déclinaisons de ces orientations.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de débattre sur les orientations générales du PADD, et précise que ce débat n'amène pas de prise de décision, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de vote à exprimer. Toutefois, une délibération doit prendre acte de ce débat.

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD du PLUi

### Tableau de la voirie communale – Modification

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un recensement général des voies publiques appartenant à la Commune et affectées à la circulation générale a été effectué conjointement par le service technique communal et la société EDMS au cours du troisième trimestre 2023 et indique que le linéaire réel est de 92 879 mètres linéaires, soit 67 492 mètres linéaires de différence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de modifier le tableau de classement de la voirie publique communale tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- Précise que cette modification emporte classement de l'ensemble des voies qui y figurent à la voirie publique communale,
- Arrête par voie de conséquence, le linéaire de la voirie publique communale à 92 879 mètres linéaires

### Dotation Globale de Fonctionnement des communes et Dotation de Solidarité Rurale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'au nombre des critères d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) aux communes figure le linéaire de la voirie publique communale.

Pour la commune de Beauvoir sur Mer, la longueur retenue au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) pour 2023 est de 25 387 mètres linéaires.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération de ce jour, elle a procédé à la refonte du tableau de classement de la voirie publique communale dont le linéaire s'établit désormais à 92 879 mètres linéaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Constate à l'unanimité que du fait de la modification du tableau de la voirie publique communale intervenue par délibération de ce jour, le linéaire de la voirie publique communale est désormais de 92 879 mètres linéaires (en augmentation de 67 492 mètres linéaires par rapport au linéaire retenu pour le calcul des dotations de l'État 2023 : 25 387 mètres linéaires).
- Précise que ces nouvelles données devront être intégrées pour la part voirie dans le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale, part principale et part fraction cible

### Déversement des effluents de la commune dans le réseau de la commune de Bouin – Signature de la convention

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour des raisons techniques et géographiques, le réseau d'assainissement du secteur du BEC situé sur la commune de Beauvoir sur Mer est raccordé sur les installations d'assainissement de la commune de Bouin.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a approuvé, par une délibération n°33/2011 du 18 avril 2011, la signature d'une convention de déversement des effluents de la commune dans le réseau de la commune de Bouin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette convention arrivant à son terme, il convient d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention relative aux conditions techniques, administratives, financières et juridiques d'admission des eaux usées du secteur du BEC dans les installations d'assainissement de la commune de Bouin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2029.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver la convention relative aux conditions techniques, administratives, financières et juridiques d'admission des eaux usées du secteur du BEC dans les installations d'assainissement de la commune de Bouin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2029

### Tableau des effectifs – Modifications

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer un poste d'agent de maîtrise à 22/35<sup>ème</sup>
- De supprimer un emploi d'agent de maîtrise à 30/35<sup>ème</sup>
- De supprimer un emploi d'adjoint technique à 14/35<sup>ème</sup>
- De supprimer un emploi d'adjoint technique à 5/35<sup>ème</sup>

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Lecture des remerciements :

- de la part de la famille ANDRE suite au décès de Guy ANDRE

### Formation des élus

M. le Maire informe l'assemblée de l'organisation de sessions de formation pour les élus sur la gestion des agressivités. Que les élus intéressés contactent les services de la mairie pour s'inscrire.

### Portes ouvertes Espace France Services

M. le Maire rappelle aux élus les portes ouvertes de l'Espace France Service toute la semaine avec une permanence le jeudi avec le service Habitat de Challans Gois, avec des webinaires de la MSA, CARSAT, URSSAF...

### PLUi

M. le Maire rappelle les deux réunions publiques qui ont eu lieu concernant le PLUi. Des cartes montrant le découpage parcellaire seront disponibles dans chaque commune. L'enquête publique aura lieu en avril-mai 2024.

### En voiture Simone

Denis TESSON informe que le dispositif « En voiture Simone » a commencé le 1<sup>er</sup> juin 2023. Sur les 3 premiers mois, 51 déplacements ont été réalisés sur Beauvoir Sur Mer, avec 8 conducteurs bénévoles et plus de 30 bénéficiaires. Cela correspond à un réel besoin. Les déplacements sont principalement pour les courses, médecins, coiffeurs, visite à des personnes âgées. Ces trajets se font essentiellement vers Challans, Saint Jean de Monts et Machecoul.

### Colis et repas des aînés

Denis TESSON informe l'assemblée que les invitations vont bientôt partir. La commune compte plus de 850 personnes de plus de 75 ans.

Les colis seront disponibles certainement à partir du 11 décembre. Denis TESSON fait appel aux élus bénévoles pour livrer les colis.

Les repas auront lieu sur 2 jours, les 18 et 19 janvier 2024, pour des raisons de sécurité. Denis TESSON fait appel aux élus bénévoles pour faire le service.

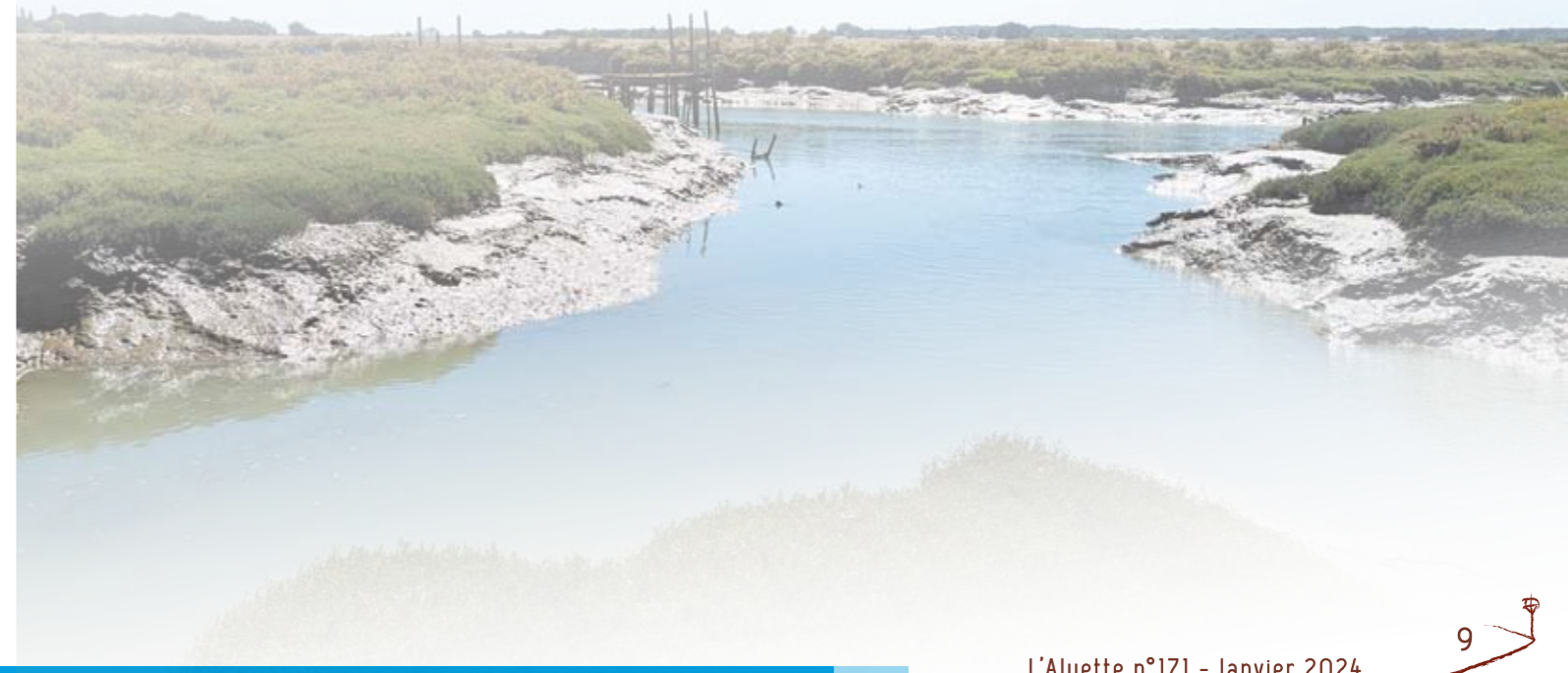
### Commission Citoyenne

M. le Maire informe les élus que l'opération ramassage des déchets du 8 octobre s'est bien passée. La prochaine journée de nettoyage au cimetière est fixée au 21 octobre.

Sandrine POUTHÉ annonce le ciné débat du 4 novembre sur la thématique de la malbouffe.

### Aménagement du centre-bourg

M. le Maire rappelle que les travaux du centre-bourg ont commencé. Si les arbres ont été arrachés, c'est qu'ils n'étaient pas en bon état. Ils seront remplacés.



# Urbanisme du 1<sup>er</sup> octobre au 14 décembre 2023

## Déclarations préalables

Les informations sur les déclarations préalables du type édicification de clôtures, installation de panneaux photovoltaïques ne sont plus communiquées dans cette rubrique.

31/10 - GASNIER Philippe et Josette  
15 rue du Cornoir  
Pergola

31/10 - OLIVEIRA Sylvain et Julien  
13 rue du Puits Pineau  
Piscine

14/11 - LAMBERT Antoine  
1 rue des Taloupes  
Piscine

## Permis de construire

10/10 - JOLY Guy  
Chemin de la Vallée des Vignes  
Garage

05/12 - BOJU Arnaud  
Le Cinte  
Zone refuge

12/12 - EARL PONTOIZEAU -  
PONTOIZEAU Didier  
La Matte à Naulleau  
Extension bâtiment aquacole

10/10 - BITARD Yannick et Marinette  
14E chemin des Vergettes  
Maison

06/12 - DELAITRE Stéphanie et  
Bruno  
92 avenue des Moulins  
Véranda

# État Civil du 1<sup>er</sup> octobre au 14 décembre 2023

## Naissances

Le 31/10 : Sélène BABU BURIC de Steven BABU et Jessica BURIC

Le 10/11 : Léon LORIEAU de Jonathan LORIEAU et Gwenn ALLAN

## Mariage

Le 28/10 : Eric CHARTIER et Evelyne LESAGE

Le 25/11 : David GAUTHIER et Marine MOURON

## Décès

Le 4/10 : Philippe BOISAUBERT,  
67 ans

Le 6/10 : Jacqueline LE PAUTREMAT,  
83 ans

Le 16/10 : André MARCHAND, 76 ans

Le 24/10 : Jeannine DZURBA  
épouse MERCKEL, 85 ans

Le 24/10 : Yvon JOLY, 80 ans

Le 25/10 : Luc RAIMBAUD, 86 ans

Le 26/10 : Jeannine GAUTIER  
veuve MONNIER, 86 ans

Le 4/11 : Daniel BOURY, 77 ans

Le 4/11 : Jean DESVEAUX, 89 ans

Le 9/11 : Yvette BURGAUD veuve  
FRADET, 93 ans

Le 14/11 : Jean-Pierre VÉNEREAU,  
76 ans

Le 25/11 : Roland DUCROT, 63 ans

Le 1/12 : Daniella TESSIER veuve  
BEGAUD, 101 ans

Le 7/12 : Pierre ECHARDOUR, 89 ans

Le 8/12 : Marie GILBERT veuve  
CLEMENT, 91 ans

Le 12/12 : Eliane MÉRINI épouse  
PIGEAT, 77 ans

# 2024 en quelques chiffres

# 3 939

HABITANTS  
À BEAUVOIR SUR MER  
au 1<sup>er</sup> janvier 2023 selon l'INSEE

## ÉTAT CIVIL

# 25

NAISSANCES

18 filles et 7 garçons

# 7

MARIAGES

# 7

PACS

# 81

DÉCÈS

38 femmes et 43 hommes  
dont 26 à l'EHPAD des Mathurins

## URBANISME

# 58

PERMIS DE  
CONSTRUIRE

# 182

DÉCLARATIONS  
PRÉALABLES  
aux travaux

### - CENTRE DE SECOURS -

**870** - C'est le nombre d'interventions effectuées en 2023 sur les secteurs de Beauvoir sur Mer, La Barre de Monts, L'Époids (Bouin), Saint Gervais et Saint Urbain, contre 946 en 2022, 821 en 2021 et 721 en 2020.

En 2023, **265** interventions ont été réalisées dans le secteur de Beauvoir sur Mer.

**30** - Sapeurs-pompiers, 25 hommes et 5 femmes, composent les forces vives du Centre de secours.

Pour lutter contre l'augmentation du nombre d'interventions ces dernières années, le Centre de secours **recrute de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires**.



### - PAGE FACEBOOK -

**922** - C'est le nombre d'abonnés à la page municipale "Ville de Beauvoir sur Mer" soit une augmentation de 215 personnes cette année.

2 - Cela fait 2 ans maintenant que la page Facebook de la commune a été créée et vous donne régulièrement des informations sur les travaux, événements, réunions publiques, etc.

## Ça s'est passé...

### Ramassage de déchets sur la côte - 8 octobre

Plus d'une trentaine de participants se sont rassemblés au Port du Bec, au sud de la digue, pour participer au ramassage de déchets organisé par la Commission citoyenne de la Municipalité.

Entre 9h et 12h, **les bonnes âmes volontaires ont récolté près de 7 m<sup>3</sup> de déchets**. Parmi les objets récupérés, il y avait beaucoup de déchets en plastique dont notamment de nombreuses bouteilles en plastique.

### Le saviez-vous ?



Comptant parmi les déchets les plus longs à se dégrader dans la nature, les bouteilles en plastique représentent, **la forme de déchets plastiques que l'on retrouve le plus dans l'ensemble des eaux vives en Europe** (océans, mers, fleuves, rivières...).

À la deuxième position du classement, nous retrouvons les mégots de cigarettes qui sont presque impossibles à récupérer une fois qu'ils se retrouvent dans l'eau et rejettent de nombreuses substances polluantes.

Plus que jamais, agissons ensemble : **trions nos déchets plastiques** dans les conteneurs prévus à cet effet et **ne jetons pas les mégots de cigarette par terre !**

### Soirée Halloween au « 3 » - 31 octobre

Une soirée « frissons » a de nouveau été organisée par la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » pour célébrer Halloween.

Au programme de cette belle soirée déguisée, une **lecture de contes** a été proposée pour les enfants de 4 à 9 ans avec « des histoires qui font peur... mais pas trop » suivie d'une **soirée jeux de société** pour les plus de 8 ans.



### Balade arborée - 28 octobre

Le samedi 28 octobre 2023, **la Mairie de Beauvoir sur Mer a organisé pour la deuxième fois, une balade autour des arbres en centre-ville**, commentée par Vincent THIBAUD, responsable du service Espaces Verts de la commune.

Les participants sont partis ravis de cette sortie nature, offrant un nouveau regard sur le rôle des arbres en ville, avec des végétaux arborant leurs belles teintes automnales.



Les arbres au Parc du Cornoir avec leurs habits d'automne.

### Commémorations aux anciens combattants - 11 novembre et 5 décembre

En cette fin d'année, ce sont deux commémorations qui ont été organisées par l'union des anciens combattants.

Le vendredi 10 et samedi 11 novembre, dans le cadre de la commémoration nationale, les membres de l'association et élus se sont rassemblés pour **rendre hommages à tous les Morts pour la France**.

Le mardi 5 décembre, le monument aux morts a accueilli une nouvelle cérémonie à l'occasion de la journée nationale d'hommage **aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie**.



Cérémonie commémorative au Monument aux Morts.

## Ça s'est passé... [suite]

### Téléthon

Le Téléthon, à Beauvoir sur Mer, a commencé le 20 octobre dernier par l'action de la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » avec la vente de livres. Il s'est ensuite poursuivi avec « la course ou marche à votre guise » qui a débuté à partir du 25 novembre, proposant deux circuits de 5,5 et 9,5 km à travers la commune.



Des participants à la balade pédestre (à gauche), le stand de la vente de livre proposé par la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » (à droite).

Les autres animations ont été organisées le samedi 9 décembre : distributions de viennoiseries, expo-vente de créations, balade pédestre, repas à emporter, dégustation d'huîtres et de muscadet, tirage au sort de la tombola des associations, concours de pétanque, tir à l'arc ludique, vente libre de livres, atelier création de Noël avec la présence du Père Noël.

L'ensemble de ces activités ainsi que les dons ont permis de récolter 4457,11€ pour soutenir les projets caritatifs liés au Téléthon.



### Ciné-débat - 4 novembre

C'est un soir de tempête qu'a été organisé un nouveau ciné-débat par la Commission citoyenne de la Municipalité. Une trentaine de témoins ont participé à cette soirée ayant pour thème « la malbouffe ».

Après la diffusion du documentaire « Sugarland » réalisé par Damon Gameau, deux nutritionnistes sont intervenus pour débattre autour de ce sujet de société.



Projection du film suivie d'interventions de nutritionnistes et d'un débat dans la Salle polyvalente.

### Dictée - 2 décembre

En collaboration avec l'association « Le Certif » et la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 », la Municipalité a organisé une dictée le samedi 2 décembre dernier, qui a attiré une quarantaine de participants.

Des lots, offerts par l'Association des Commerçants et Artisans Belvérisin (ACAB), ont été remis aux meilleurs d'entre eux par des membres du Conseil Municipal des Enfants (CME).

Cette action s'est faite en faveur de l'Association Valentin Haüy, qui œuvre en faveur des aveugles et malvoyants.



Remise de chèque à l'Association Valentin Haüy en présence d'élus du CME.

### Opération « 1 naissance 1 arbre » - 18 novembre

À la suite de la première opération menée en février dernier pour les belvérisins nés en 2021, 16 nouveaux arbres fruitiers ont été plantés au chemin de Sainte-Catherine pour les enfants nés en 2022.

Ces deux actions, organisées par la Mairie avec le soutien de la Région Pays de la Loire, ont permis la création d'un verger où se mêlent de nombreuses variétés d'arbres et plantes. Nous vous invitons à vous y rendre pour découvrir ce nouveau coin de nature à Beauvoir sur Mer.



Les services techniques municipaux ainsi que les familles ont répondu présents pour cette belle initiative.

### Noël des écoles - 18 décembre

À quelques jours de Noël, les enfants scolarisés dans les écoles belvérisines (Groupe scolaire du Gois et École Saint Joseph) ont pu profiter d'un spectacle offert par la Municipalité.

Cette année, c'est autour de la magie que s'est déroulé le spectacle proposé par les deux artistes belvérisins de « Juminiman and Co » accompagné par leur technicien.

Ainsi, après ce beau moment, les enfants en ont eu plein les mirettes et sont sortis avec des jolis souvenirs gravés dans leur tête.



Juminiman and Co en action devant les enfants scolarisés dans la commune.

### Distribution de colis et repas des aînés

Cette année, le CCAS a organisé pour les personnes âgées de 75 ans et plus, au choix, une distribution de colis gourmands ainsi qu'un repas à la Salle polyvalente (organisé sur 2 jours).

Ainsi, 390 colis contenant quelques produits gourmands ont été distribués et 228 personnes sont attendus pour participer au repas des aînés.

### Des repas qui sortent de l'ordinaire au restaurant scolaire

#### Repas à thème « Basket aux USA » - 21 novembre

Les repas à thème cette année tournent autour de la thématique du sport autour du monde. Après le rugby en France ce fut le tour du basketball aux États-Unis.

Au menu, les enfants ont pu manger pour leur plus grand plaisir un délicieux cheeseburger accompagné de frites ainsi qu'un milkshake vanille.



Les cheeseburgers en préparations.

#### Repas « Noël » - 21 décembre

Comme il est de coutume, le restaurant scolaire propose aux élèves des écoles belvérisines un délicieux repas de Noël.

Cécile GARIOU du prestataire ANSAMBLE accompagnée par Valérie BURGAUD, ont ainsi pu préparer un menu avec un wrap crudité et fromage frais, un sauté de dinde sauce figue, des pommes noisettes, une clémentine et une bûche.

Surprise du chef, le Père Noël a rendu visite aux enfants en fin de repas et leur a remis des chocolats pour leur plus grand bonheur.



Distribution de chocolats par le Père Noël au restaurant scolaire.

### Beauvoir sur Mer aux couleurs des fêtes de fin d'année

Cette année encore, Beauvoir sur Mer s'est illuminée de mille feux pour célébrer cette période de fêtes.

Les agents des services techniques de la commune ont installé guirlandes lumineuses, sapins et autres décorations pour égayer la ville.

Pour la troisième année, une boîte aux lettres permettant d'accueillir les courriers à destination du Père Noël a été installée sur le parvis de la Mairie.



Les services techniques municipaux à pied d'œuvre pour installer les nombreuses illuminations.



## Ça s'est passé... [suite]

### Atelier Furoshiki – 2 novembre

En prévision des fêtes de fin d'année, la Bibliothèque – Ludothèque « Le 3 » a organisé un atelier « Furoshiki », le jeudi 2 novembre, pour les adultes et enfants de plus de 8 ans.

Cette technique de pliage de tissu, d'origine japonaise, est utilisée notamment pour emballer les cadeaux. Elle offre la possibilité aux personnes utilisant cette technique de réutiliser le tissu et ainsi limiter ses déchets.



Des participants à l'atelier en train d'apprendre et de pratiquer le Furoshiki.



### Heure du conte : “En attendant Noël” – 20 décembre

L'esprit et la féerie de Noël ont envahi, cette année encore, la Bibliothèque – Ludothèque « Le 3 », le mercredi 20 décembre.

Accompagnés du Père Noël, les bénévoles se sont mobilisés pour raconter aux enfants de 3 à 9 ans de belles histoires et permettre ainsi de se plonger dans l'ambiance avant le grand jour.



Le Père Noël et la mascotte Asio étaient présents pour cette animation.



## Le nouveau Conseil Municipal des Enfants pour 2023-2024

Le 13 octobre dernier, les élèves de CM1 et CM2 des deux écoles élémentaires belvérides ont élu leurs nouveaux représentants au Conseil Municipal des Enfants (CME) pour l'année 2023-2024.



Les élus 2023-2024 du CME pour l'école du Gois.



Les élus 2023-2024 du CME pour l'école St Joseph.

### En quoi consiste le Conseil Municipal des Enfants ?

Proposé dans la commune depuis 2002, le CME propose aux jeunes belvérides de CM1 et CM2 de faire leurs premiers pas dans la vie citoyenne locale et ainsi les sensibiliser aux affaires de la commune. Une équipe d'élus adultes les encadre pendant leurs débats, anime les séances et les conseille tout au long de l'année.

Leurs projets et réflexions peuvent toucher de nombreux aspects de la collectivité tels que la culture, le sport, la nature, l'environnement...

### Le CME déjà en action sur son début de mandat :

Le CME s'est déjà bien mobilisé depuis l'arrivée des nouveaux membres.

Le 16 octobre, quelques jours après l'élection des nouveaux membres, une assemblée plénière était déjà organisée : celle-ci avait pour but de déterminer leurs projets, attentes et envies pour l'année à venir.

Le 11 novembre, les élus ont participé à la cérémonie de commémoration en mémoire des anciens combattants, avec leur drapeau.

Les jeunes élus ont pris part à deux manifestations organisées par la Municipalité : l'opération « 1 naissance 1 arbre » le 18 novembre et la Dictée du « Certif » le 2 décembre. Ils ont été aussi sollicités au moment de la remise des prix du Cyclo-cross du Cornoir, le 3 décembre, organisé par le Vélo Club Belvéridin.

Le 9 décembre, les enfants ont participé aux actions du Téléthon sur la commune en réalisant la très attendue distribution matinale des viennoiseries.

Au début d'année, les membres du CME seront invités à participer à la traditionnelle Sainte-Barbe organisée par le Centre de Secours le 13 janvier ainsi qu'à l'opération de recyclage de sapins mise en place par la Municipalité à la même date.

Enfin, le 22 janvier, à l'occasion des Vœux du Maire, les membres élus monteront sur la scène de la Salle polyvalente pour décrire leurs actions de l'année 2023 et pour souhaiter leurs vœux pour 2024.

### Composition du CME :

**CM1 :** Loïs ARNAUD, Chris BURGAUD, Mathis HARDOUIN, Zora TRIVUN, Aya CLOTEAUX, Kélya HENRARD, Léna LELIEVRE, Candice LEVASSEUR MAURICE, Wendy VERONNEAU

**CM2 :** Mayilan ASVATTAMANE, Lucas GROIZARD, Lisa MORNET, Malo MERCIÈRE, Xavier MOCQUILLON

**Marraine :** Augustine AMIOT

**Élus référents :** Jean-Yves BILLON, Alizée POTIER, Pascal BOURDIN, Sophie BRIÉE, Annabelle FRADET, Sophie MICHEL, Pauline PINEAU, Sandrine POUTHÉ, Valérie THIBAUD



Les élus du CME lors de la Dictée du « Certif » (en haut) et lors de l'opération « 1 naissance 1 arbre » (en bas).

## À venir...

## Fête du Jeu - dimanche 4 février

Après le succès des précédentes manifestations, la Fête du Jeu revient ce dimanche 4 février 2024 pour une 8<sup>ème</sup> édition. Cette journée non-stop sera consacrée aux jeux de société, pour les petits et grands.

Pour vous accompagner dans cette journée ludique, des bénévoles des associations "Tas de Beaux Jeux" de Froidfond et "Faites vos jeux 85" de Saint-Urbain vous feront découvrir et vous guideront dans le choix et la présentation parmi de nombreux jeux de société.

Qu'ils soient d'ambiance, de réflexion, de stratégie ou bien encore de mémoire, il y en aura pour tous les goûts et tous les âges.

## Pour les plus jeunes :

"Les Jeux Olympiques": le thème de cette nouvelle édition annonce un univers exaltant pour que les enfants s'amuse et laissent aller leur imagination avec divers ateliers et animations (ateliers coloriage, bricolage de type Montessori, animation lecture).

Le Relais Petite Enfance de Challans Gois Communauté animera des ateliers autour du jeu et de la motricité pour les enfants de moins de 4 ans entre 10h et 12h.

La boutique de jeux challandaise "Trop Fastoche" s'associe également au projet avec notamment des jeux à disposition pour le jeune public.

Un espace Zen avec des ateliers d'inspiration Snoezelen sera installé entre 15h et 18h et animé par l'Assoli.

Un atelier BlueBot animé par des bénévoles de la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » pour les enfants de 3 à 6 ans sera disponible de 15h30 à 17h.



## Pour tous les joueurs (adultes et enfants) :

**Jeux en bois** : Un espace sera consacré aux jeux en bois géants.

**Karts à pédales** : Un espace sera proposé à l'extérieur de la salle polyvalente, de 10h30 à 12h ainsi que de 14h à 16h.

**Initiation à l'Aluette** : De 14h à 16h, l'association de Bouin "Terres Insolites" proposera une initiation au jeu de cartes "l'Aluette".

**Tournoi** : À la recherche d'un peu de compétition, un tournoi de « Trio » sera organisé à partir de 17h.

**Nouveautés 2024** : Un quizz autour de l'univers des Jeux Olympiques sera proposé de 14h30 à 15h30. De plus, un atelier Meccano sera proposé entre 15h et 17h. Enfin, un espace jeux d'arcade sera installé et animé par l'Assoli toute la journée.

**Tombola** : De nombreux lots seront à gagner tout au long de la journée.

**Restauration et buvette** : Une association belvédérine proposera des sucreries, crêpes ainsi que des boissons pour le plaisir de tous.

## Informations pratiques :

Dimanche 4 février 2024  
De 10h à 19h  
Salle polyvalente de Beauvoir sur Mer  
Entrée libre  
Évènement organisé par  
la Mairie de Beauvoir sur Mer

## Bike &amp; Run - dimanche 31 mars

## Le Bike &amp; Run - Pays du Gois revient pour une huitième édition !

Après une très belle édition 2023, réunissant pas moins de 120 participants et une centaine de bénévoles, la course renommée qui mêle vélo et course à pied en duo est de retour cette année.

Un tout nouvel itinéraire avait été mis en place l'année dernière, empruntant en partie le nouveau terrain de cyclo-cross, apportant une difficulté nouvelle. Les organisateurs ont décidé de l'utiliser de nouveau pour cette édition pour les courses réservées aux plus de 13 ans.

Cet événement, organisé par la Municipalité de Beauvoir sur Mer, convie des sportifs de tout âge et tout niveau au Complexe sportif (certificat médical obligatoire lors de l'inscription pour les adultes).

Programme des courses et inscriptions disponibles prochainement.



Des participants adultes et enfants lors de la l'édition 2023 du Bike & Run - Pays du Gois.

## Mobilisation autour du Bike &amp; Run

Le Bike and Run est soutenu par le Conseil Départemental, de nombreuses associations belvédérines ainsi que des partenaires locaux. Une centaine de bénévoles participent à cette manifestation.

Si vous souhaitez, vous aussi, faire partie de cette belle aventure sportive, pour veiller à la sécurité en tant que signaleur, pour aider au ravitaillement ou aux animations, n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie auprès de Christophe Courtine (02 51 68 70 32).



## Bibliothèque - Ludothèque "Le 3" en chiffres

Après une deuxième année de fonctionnement dans ses nouveaux locaux, la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » dresse un bilan chiffré très positif de sa fréquentation. Ce service public municipal ouvert à tous compte une large majorité de belvérons parmi ses abonnés..

### FRÉQUENTATION

7 000

PERSONNES ACCUEILLIES  
À LA BIBLIOTHÈQUE - LUDOTHÈQUE  
en 2023 (hors animations et accueil de groupes)  
contre 5 417 en 2022

600

PERSONNES ACCUEILLIES EN 2023  
SUR DES ANIMATIONS  
(soirées jeux, heures du conte, ateliers...)  
ET SUR DES ACCUEILS DE GROUPES  
(dont 1/3 de scolaires)



### SUPPORTS

5 420

DOCUMENTS SONT PROPOSÉS  
plus de 500 jeux et jouets sont disponibles pour les petits  
et grands, avec des nouveautés régulières !

450

JEUX ET JOUETS  
SONT DISPONIBLES  
pour les petits et les grands

### ABONNÉS

630

À LA BIBLIOTHÈQUE  
291 nouvelles adhésions  
en 2023

127

À LA LUDOTHÈQUE  
représentant plus  
de 450 personnes

16

BÉNÉVOLES

1

AGENT  
À TEMPS PLEIN

Toute l'équipe du « 3 » est heureuse de vous accueillir !



Retrouvez le **catalogue en ligne** pour retrouver notre offre de livres, B.D. albums, documentaires... pour réserver et prolonger vos prêts.

La ludothèque est présente également sur le site **My ludo**, répertoriant la majorité des jeux disponibles.



**Fermeture exceptionnelle** de la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » :  
le dimanche 4 février (Fête du Jeu à la Salle polyvalente)

BELLE ANNÉE

2024



BEAUVOIR SUR MER



La Municipalité de Beauvoir sur Mer vous présente ses meilleurs vœux pour 2024



Les membres du Conseil d'administration du CCAS



**DENIS TESSON**  
1<sup>er</sup> Adjoint  
Adjoint aux affaires  
sociales et à la sécurité

L'année 2023 se termine en transition des années Covid, vers, espérons, un avenir plus serein.

Le CCAS (Centre Communal d'Action Social) répond régulièrement aux demandes d'aides alimentaires et vestimentaires par le biais des antennes du Secours Catholique et du Secours Populaire de la commune. Une aide, sous forme de prêt remboursable, est également proposée aux foyers rencontrant un imprévu.

La Maison Départementale des Solidarités et de la Famille (MDSF), place des 3 Alexandre, informe, oriente et soutient, sur rendez-vous, les citoyens du territoire.

L'Analyse des Besoins Sociaux, réalisée en 2023, a soulevé le besoin urgent de logements et la problématique du déplacement.

L'attribution de 30 premiers logements sociaux, avenue des Moulins, s'effectue sur l'année 2024 en plusieurs tranches.

Le déplacement solidaire à la demande, EN VOITURE SIMONE, connaît un véritable succès depuis son lancement en juin dernier.

À l'occasion des fêtes de fin d'année, le CCAS est heureux de proposer aux aînés le colis gastronomique ou le repas animé à la Salle polyvalente. De plus, un calendrier éphéméride est offert aux résidents de l'Ehpad Les Mathurins.

Le Conseil d'administration du CCAS, vous souhaite une bonne et heureuse année 2024, qu'elle vous apporte joie, bonheur et santé.



Bruno Robin et Jean-Philippe Chartier, les deux policiers municipaux à Beauvoir sur Mer



Denis Tesson et Delphine Talec-Luna, travaillant sur les affaires sociales de la commune

Lotissements en cours de réalisations



**BÉATRICE KARPOFF**

*Adjointe à l'urbanisme et à l'habitat*

Le contexte économique de 2023 s'est ressenti en matière d'urbanisme avec une légère baisse du nombre de permis de construire. Pourtant notre commune reste attractive. Le demande de logement est toujours plus forte.

Plusieurs lotissements ont été commercialisés ces deux dernières années. Ce sera bientôt le cas du lotissement communal. Le lotissement de la Marine l'est depuis peu. Les premiers permis ont déjà été déposés.

Les démarches administratives étant toujours plus complexes, nous vous encourageons à vous rapprocher du service urbanisme avant tous vos travaux, afin de déposer vos dossiers dans les meilleures conditions

Les membres de la commission et moi-même vous présentons à toutes et tous, nos meilleurs vœux pour l'année 2024



**SOPHIE BRIÉE**

*Adjointe au sport et à la vie associative  
Communication et animations*

Ces 12 derniers mois, nous ont permis de vous réunir autour d'une multitude d'animations.

Deux grands temps forts ont marqué le 1<sup>er</sup> trimestre : La Fête du Jeu et le Bike & Run.

Des rendez-vous "Terre de jeux 2024" ont eu lieu sur le complexe sportif.

Petits et grands ont pu écouter et apprécier les différents concerts et le Feu d'artifice !

Beauvoir sur Mer s'est vu revêtir le costume maraîchin le temps de la foire des 4 jeudis.

Les commissions Sports et Associative, ainsi que Animations, Culture et Communication se joignent à moi pour remercier très sincèrement les employés et conseillers municipaux ainsi que les bénévoles du monde associatif pour vos participations multiples à nos côtés.

Pour cette année olympique à venir, vous pourrez découvrir à la belle saison une course d'orientation au cœur de notre ville ainsi que la venue de la Flamme.

Je vous offre mes meilleurs vœux sportifs et culturels et vous souhaite une "Bonne Anaille 2024."

Participation à Autrefois Challans



Animations estivales 2023



Bike & Run - Mars 2023



**PETER ANDRÉ**

*Adjoint à la voirie, aux réseaux et aux espaces verts*

L'entretien de la voirie et des réseaux est un enjeu majeur pour les collectivités, qui participe au cadre de vie que la Municipalité souhaite agréable pour les belvérons.

C'est pourquoi la commune s'attache chaque année à prévoir le maximum de crédits pour l'entretien des nombreuses voies du territoire, et une enveloppe pour la réalisation de projets d'aménagement plus conséquents.

En 2023, c'est le chemin de l'Ormeau qui a fait peau neuve, finissant ainsi la liaison avec le chemin des Mûres et le complexe sportif.

L'enfouissement des réseaux a été réalisé sur les rues du 11 novembre et du 8 mai, ce qui permettra dans un second temps de procéder à son aménagement. Celui-ci est en cours d'étude avec notamment une réflexion sur la circulation des véhicules.

L'aménagement du centre-bourg a également pu débuter à l'automne. Ce projet d'envergure sera mené en plusieurs phases, pour obtenir un centre-ville où chaque usager qu'il soit piéton, cycliste ou en véhicule trouvera sa place.

En 2024, la commune sera de nouveau visitée par le jury du concours des Villes et Villages Fleuris, les équipes sont à pied d'œuvre pour le maintien de ce label.

Les membres de la commission et moi-même vous souhaitons à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2024.

La commune labellisée  
**Ville fleurie 3 fleurs**



Travaux de voirie effectués  
à Beauvoir sur Mer en 2023



Réalisation de travaux à l'Église Saint-Philbert



Zone du Clos St Antoine en cours de développement



Travaux d'aménagement du centre-bourg



Lotissement communal en cours de viabilisation



**BERTRAND GRONDIN**

*Adjoint aux finances, aux bâtiments et au développement économique*

L'année 2023 aura été économiquement et financièrement correcte, permettant de réaliser les projets prévus. Pour 2024, les projets à financer seront nombreux avec des contraintes importantes pour établir un budget maîtrisé et réaliste.

L'activité économique belvéroise est toujours soutenue. L'artisanat, l'industrie et le commerce maintiennent un bon niveau d'activité, voire en progression pour certains. La zone économique du Clos St Antoine poursuit son développement avec de nouvelles implantations et des projets qui se concrétiseront en 2024. Les autres zones maintiennent leur activité et projettent des améliorations.

L'activité du centre-ville est stable malgré les travaux engagés pour la rénovation des deux places commerçantes. Pour l'été prochain, tous les commerces du centre bénéficieront du nouvel aménagement et des avantages pour redynamiser l'activité commerciale.

Notre développement urbain se poursuit avec la fin des travaux pour certains lotissements, la viabilisation pour d'autres dont le lotissement communal et les projets bien établis qui avancent vite et seront concrétisés en 2024.

Pour nos bâtiments, les travaux de la Résidence Billon se sont terminés au printemps la rendant fonctionnelle. Concernant ceux de l'Église, sur la partie Chapelle St Goustan et la sacristie, sont terminés depuis novembre.

La commission économique vous souhaite une très bonne année avec une très bonne santé pour 2024.

Les élus du CME ont été encore une fois très actifs et menés de nombreuses actions en 2023



La rentrée scolaire en septembre 2023

Le spectacle de magie offert aux élèves de la commune



**ALIZÉE POTIER**  
- Adjointe aux affaires scolaires, à l'enfance et à la jeunesse

C'est avec plaisir que je me remémore déjà tous les beaux souvenirs de cette année 2023...

La rentrée de septembre a vu 226 écoliers prendre le chemin de nos écoles. C'est toujours avec autant d'intérêt que nous suivons nos jeunes et que nous les accompagnons dans leurs projets.

En octobre dernier, un nouveau Conseil Municipal des Enfants a été élu. Nos jeunes élus ont eu une année 2023 bien remplie. Tant d'actions qui montrent leur intérêt pour notre commune.

Le développement de la jeunesse passe aussi par le partenariat de la Mairie avec l'ASSOLI. Les rencontres avec les employés de l'association, la participation aux différents conseils d'administration ou encore à plusieurs animations intergénérationnelles sont un pan de notre rôle d'élu à l'enfance et la jeunesse.

C'est grâce aux différentes réunions avec les élus de la commission que nous pouvons proposer une offre si riche. Leur engagement et leur motivation sont le moteur d'actions si nombreuses et variées. Merci à eux.

Nous avons terminé cette belle année par le spectacle annuel offert à tous les écoliers de la commune. Ce fut une journée remplie de magie grâce aux artistes Juminiman et Sylvain.

Et voilà 2023 qui s'en va. Je tiens sincèrement à vous adresser mes vœux de bonheur, de santé, de bienveillance et d'amour à vous les enfants de notre commune et à vous tous.



**FABIENNE DOUX**  
- Conseillère déléguée Bibliothèque - Ludothèque

L'année 2023 a tenu ses promesses pour notre Bibliothèque-Ludothèque "Le 3" inaugurée le 3 juin dernier.

Avec une fréquentation toujours plus importante, les belvérites et belvérits de toutes les générations nous montrent que "Le 3" est devenu un vrai lieu de vie pour notre commune, où il fait bon se rencontrer et échanger autour de la culture.

Les animations mises en place cette année, telles que les soirées jeux de l'été, les contes et spectacles pour les tout-petits, les animations autour d'Halloween ou de Noël ont rapidement trouvé leur place et seront reconduites en 2024. D'autres nouveautés viendront vous surprendre.

"Le 3" fêtera en janvier 2024 ses 2 ans d'ouverture et déjà cette entité culturelle de notre commune nous semble indispensable...

Rien de tout cela ne serait possible sans l'investissement de nos élus, agents et bénévoles.

Merci à Monsieur le Maire Jean-Yves Billon, à Alizée Potier (adjointe référente), à la commission bibliothèque ludothèque ainsi qu'à Anne-Flore Vrignaud agent municipal et à toutes notre équipe de bibliothécaires volontaires toujours là pour vous.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Que 2024 vous apporte la santé, le bonheur d'être en famille ou entre amis autour d'un bon jeu de société, qu'elle vous apporte le temps de lire un nouveau roman ou de rencontrer de nouvelles personnes. Toute l'équipe du "3" sera ravie de vous accueillir.

Différents temps forts organisés à la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » en 2023.



## PROJETS RÉALISÉS EN 2023

### BÂTIMENTS ET HABITAT :

- Ouverture des nouveaux cabinets de consultations médicales à l'étage de la Résidence Billon (7 Grand Rue).
- Étude pour la rénovation du groupe scolaire Le Gois.
- Peintures extérieures de l'Ardoise Verte.
- Rénovation énergétique de la Mairie.
- Démarrage des travaux d'aménagement du lotissement communal chemin de Saint Louis.

### PATRIMOINE :

- Achèvement des travaux de restauration de la Chapelle St Goustan de l'Église St Philbert.
- Réhabilitation du Parcours Patrimoine.

### VOIRIE ET ÉQUIPEMENT :

- Enfouissement des réseaux électriques rue du 8 Mai et du 11 Novembre.
- Aménagement du chemin de l'Ormeau.
- Démarrage des travaux d'aménagement du centre-bourg.
- Travaux sur le réseau d'eaux pluviales rue des Ormes.
- Réhabilitation des sanitaires parking des Paludiers.

### CITOYENNETÉ :

- Lancement de l'opération « 1 naissance 1 arbre ».
- Rénovation du Monument aux Morts.

**FESTIVITÉS :** Participation à Autrefois Challans.

### Opération « 1 naissance, 1 arbre »



### Mise à jour des circuits du Patrimoine



Balade fleurie et balade arborée, organisées en 2023



**PASCAL RETUREAU**  
- Adjoint au développement durable, à la défense contre la mer et au patrimoine

2023 aura été une année de continuité dans les actions mises en œuvre par la Commission citoyenne avec notamment les ramassages de déchets sur la côte et en centre-ville, les matinées entretien de calvaires, les randonnées vélo en juillet et août ou encore le ciné-débat.

La rénovation de nos deux Parcours Patrimoine (« terre » et « mer ») est achevée avec l'installation de nouveaux pupitres. Aussi, nous avons proposé lors des Journées du Patrimoine, la découverte commentée du parcours « terre » où chacun aura pu appréhender quelques pans de l'histoire de notre commune.

Concernant la Commission développement durable, nous avons pour la deuxième année consécutive proposé l'opération « 1 naissance, 1 arbre » avec la participation de 15 familles. Nous avons également travaillé avec Vendée Eau afin de réduire la consommation d'eau au sein de nos bâtiments communaux et espaces verts. Quant à la rénovation énergétique du groupe scolaire, on peut espérer le début des travaux courant 2024.

Enfin, André Burgaud, conseiller délégué, a poursuivi conjointement avec la Communauté de communes le travail de contrôle périodique du système d'endiguement de notre commune.



**GWÉNAËLLE LÉOSTIC**  
- Directrice Générale des Services

L'année 2023 qui s'achève a filé à toute vitesse, et pour cause, elle a été très riche en activités et suivis de projets.

L'équipe des agents de la commune s'est renforcée par l'arrivée de 3 nouveaux agents pour mener à bien nos missions dans des domaines aussi variés que l'entretien de bâtiment, de la voirie, la restauration scolaire, la sécurité, l'état civil, la comptabilité...

La commune compte maintenant un nouveau service : la Bibliothèque-Ludothèque « Le 3 », qui connaît une très bonne fréquentation depuis son ouverture.

Nous avons également mis en œuvre les réformes sur la mise en place de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme et la nouvelle nomenclature comptable M57. Ce travail de l'ombre est essentiel au bon fonctionnement de la collectivité. Je félicite et remercie chacun des agents de la commune qui contribuent, chacun dans leur mission à faire de la commune de Beauvoir sur Mer une commune où il fait bon vivre.

2024 commencera avec l'organisation du recensement général de la population, un temps fort pour les services, tout comme l'organisation des élections européennes prévues en juin. La commune sera de nouveau visitée par le jury des Villes et Villages Fleuris, qui reconnaîtra sans nul doute les différentes actions en matière de développement durable mises en œuvre par les services et la municipalité.

Au nom de l'ensemble des agents municipaux, je vous présente à toutes et tous nos meilleurs vœux pour l'année 2024.

## Un peu d'histoire avec le Conseil des Sages...

### Le château-fort de Beauvoir sur Mer



### Histoire de la forteresse

La présence d'un château sur la Motte féodale de Beauvoir sur Mer est attestée par de nombreuses preuves écrites (Aluette N° 167 - La Cuve cimentée de la Motte Féodale). Cependant, avec le temps, **la vieille motte devint un moyen bien précaire pour la cité et un nouveau château fut édifié** à quelque distance, à proximité du Port. Cette forteresse plus vaste, facilement accessible, et mieux adaptée aux nécessités d'une défense efficace **serait antérieure à 1060**. Il a dû bénéficier de nombreux agrandissements et améliorations au fil des siècles.

Au cours du haut Moyen-Âge, les amas considérables de pierres de délestage, laissés sur les bordures des Ports de Beauvoir sur Mer, par les navires étrangers, venus charger du sel, ont largement contribué à sa construction.

Ensuite, à l'époque de la guerre de Cent ans, Olivier de Clisson, le Connétable qui en fut le seigneur au XIV<sup>ème</sup> siècle, comme les châteaux de La Garnache, Machecoul et Clisson, qui avait la réputation d'un grand bâtisseur lui donna sa configuration de Château-Fort. Ce fût jusqu'au XVII<sup>ème</sup> siècle, l'une des principales places fortes du Poitou.

Durant les guerres de religions, le château suscita la convoitise des huguenots et des catholiques. En 1569, ce fût le premier siège du château belvéridin.

L'événement le plus marquant de l'histoire de Beauvoir sur Mer et de son château-fort, fût incontestablement le siège et la prise de ce dernier vers la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle (4 octobre 1588) par Henri de Navarre (futur Henri IV - Roi de France).

Dès 1589, les camps catholiques et protestants continuaient à se livrer à des luttes fratricides pour la possession des places fortes, y compris le château-fort de Beauvoir sur Mer.

Après son avènement en 1610, Louis XIII entreprit de soumettre à son autorité les places tenues en Poitou par les protestants : trois d'entre elles demeurèrent réfractaires à sa soumission (La Garnache, Talmont et Beauvoir sur Mer).

Le 3 juillet 1621, le château belvéridin, dernière place forte du Bas-Poitou, se mettait sous les ordres du Roi de France.

C'est en 1689, que Louis XIV, ne disposant pas de troupes assez nombreuses pour tenir armées les forteresses du littoral, prit une mesure générale et radicale, selon laquelle toutes celles susceptibles de tomber entre les mains des Anglais ou des Hollandais, seraient rasées. Ainsi fût démolie le château-fort de Beauvoir sur Mer.

Ainsi, les travaux, confiés à Charles Moriceau, seigneur de Cheusse, durent s'étendre sur une assez longue période, puisque Masse, en 1703, notait encore « il est trop délabré pour être rétabli ». Les matériaux en furent dispersés au fil des ans.

En 1837, lors de la construction de la route stratégique entre Nantes à La Barre de Monts, qui traverse Bouin et Beauvoir sur Mer, ce qui restait des vestiges de l'ancienne forteresse, servit à consolider cette voie nouvelle.

XI<sup>ème</sup>  
siècle

XIV<sup>ème</sup>  
siècle

XVI<sup>ème</sup>  
siècle

XVII<sup>ème</sup>  
siècle

XVIII<sup>ème</sup>  
siècle

XIX<sup>ème</sup>  
siècle

### Le château-fort

Le début de construction du château est postérieur à la chaussée huîtrière, sur laquelle reposaient ses fondations (début du II<sup>ème</sup> siècle).

À la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, suite aux agrandissements et améliorations successives, l'ouvrage devait avoir cet aspect général : **château carré avec une grosse tour ronde massive aux quatre coins, entouré d'une enceinte et de fossés alimentés par l'eau de mer.**

Le château et ses dépendances immédiates formaient entre les n°6 à 24 rue du Port (rue actuelle), un carré d'environ 200 m de côté qui empiétait sur la route actuelle de Nantes à La Barre de Monts.

L'esplanade de plus de 230 m séparait le château du bourg actuel : vaste terrain vague qui, du château, s'étendait jusqu'à la rue Saint Nicolas et proche de la Butte et de la place actuelle du bourg.

Cette esplanade fut divisée en deux parties lors de la construction de la route de Bouin à Beauvoir sur Mer en 1837 (actuellement RD 758).

Par la suite, l'urbanisation de ces espaces ont eu cours au fil des années de chaque côté de cette nouvelle route. L'autre partie du château, à cheval sur la route du Port, fut longtemps déserte. Les maisons qui bordent à l'Est, ne remontent guère au-delà de la moitié du XX<sup>ème</sup> siècle.

Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, la construction des bâtiments de l'Équipement (6 rue du Port) a permis de découvrir des vestiges comme des boulets de canon, des substructions, un mortier de granit, souvenirs sans doute du siège de 1588.

En 1985, lors des travaux ayant précédés la construction du lotissement de la Bogueille (rue du Port face aux bureaux de l'Équipement), on découvrit des objets divers, dont un bénitier attribué à l'ancienne chapelle du château.

(1) Source iconographique : Ludovic SORET : Beauvoir sur Mer - sa contrée et la baie de Bourgneuf à travers les âges

(2) Fond de carte : Google Maps



Le château de Beauvoir sur Mer tel que l'on peut l'imaginer d'après la carte de Clerville. (1)



Emplacement estimé du château sur un fond de carte actuel. (2)

### Sources

Ludovic SORET : Beauvoir sur Mer - sa contrée et la baie de Bourgneuf à travers les âges

Julien ROUSSEAU : Beauvoir sur Mer - ses ports, son château-fort, ses monastères

### Article proposé par

Lionel BURGAUD

Membre du Conseil des Sages de la Mairie Beauvoir sur Mer

## Du nouveau dans la commune

### Décors & moi : une conseillère en décoration intérieure et extérieure

Après une expérience de 13 ans en tant que peintre en bâtiment, **Cathy GENDRON** s'est formée au métier de décoratrice d'intérieur pour lancer sa société « **Décors & moi** ».

Basée sur la commune, cette entrepreneuse vous propose de vous guider et **vous accompagner dans vos projets d'aménagement, de rénovation et de décoration intérieure et extérieure.** Pour cela elle réalise des visuels 3D, des planches d'ambiance, elle propose du home staging, du relookage de meubles ainsi que la réalisation des peintures.

Cathy s'implique dans chacun de vos projets, appréciant particulièrement le conseil et le relationnel avec la clientèle, que ce soit auprès des particuliers ou des professionnels.

Elle intervient en Loire-Atlantique et en Vendée, dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres autour de Beauvoir sur Mer.

Son métier de peintre en bâtiment est un réel atout. Il lui a permis d'assimiler de nombreuses connaissances et lui permet de savoir ce qui est réalisable ou non.

Travailler autour des couleurs, créer une ambiance, jouer avec les lumières et les matériaux, redonner une seconde vie à vos meubles, n'hésitez pas à prendre contact avec elle.

#### Contact :

06 44 27 37 36  
[www.decorsetmoi.com](http://www.decorsetmoi.com)  
[contact@decorsetmoi.com](mailto:contact@decorsetmoi.com)



## ZOOM SUR

### Initiative citoyenne : balade et ramassage de déchets

Tous les lundis matin, trois belvérides allient la balade pédestre avec le ramassage de déchets. Pendant près de deux heures, ces trois amies rendent service à la fois à la planète mais aussi à la population en améliorant notre cadre de vie.

Avec leur initiative, de nombreux déchets sont ramassés, surtout l'été ou après de forts coups de vent (poubelles renversées).

La Municipalité les remercie chaleureusement pour cette belle démarche !



Annie BOUÉ (à droite), à l'initiative de cette action, accompagnée de ses amies Bernadette (à gauche) et Catherine (au centre).

### Beauvoir sur Mer accueille un plombier-chauffagiste

Installé au Fief Robert depuis un an, **José MOREIRA, plombier-chauffagiste**, vous propose ses services pour un dépannage ou une rénovation de salle de bain.

Artisan dans le bâtiment pendant 18 ans en région parisienne, cet auto-entrepreneur officie du lundi au samedi à Beauvoir sur Mer ainsi que sur les communes à proximité.

Motivé par un changement de cadre de vie et un rapprochement familial, M. MOREIRA a souhaité axer ses prestations sur des services qu'il a toujours eu goût d'effectuer : « *Les petites réparations comme changement de robinetterie, le débouchage de canalisations, le changement de chauffe-eau, pour du neuf ou de la rénovation, domaine dans lequel je suis très expérimenté* ».

#### Contact :

Le Fief Robert  
 06 75 08 36 74 - [emj78@orange.fr](mailto:emj78@orange.fr)



José MOREIRA.

### Une nouvelle centenaire sur la commune

Le 14 novembre dernier, Monsieur le Maire, accompagné de son adjoint Denis TESSON et Mme Monique MANDIN, membres du CCAS, sont allés offrir un bouquet de fleurs à **Mme UNAL Juliette** pour célébrer son centième anniversaire.



Mme Juliette UNAL entourée par sa famille ainsi que par M. le Maire Jean-Yves BILLON et Mme Monique MANDIN.

### Mouvement du personnel

La Municipalité a recruté **Raynaldine RIDEL** en date du 23 octobre 2023.

Déjà présente dans les effectifs, en remplacement au poste de chargée de l'entretien des bâtiments, depuis le mois de juillet 2023, Raynaldine s'occupe désormais d'assurer l'**entretien de la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 »**, des **logements communaux** avec les états des lieux d'entrée et de sortie ainsi que la **préparation des vins d'honneur**.



Raynaldine RIDEL.



### Recensement de la population : des chiffres aujourd'hui pour construire demain

**Le recensement de la population belvéridienne a débuté le 18 janvier et prendra fin le 17 février 2024 : neuf agents recenseurs vont sillonner la ville pour aller à la rencontre des habitants.**

Pour mener à bien cette nouvelle campagne de recensement, la commune a recruté neuf agents recenseurs.

Ils ont reçu une formation de deux demi-journées, encadrée par l'Insee qui leur a permis de mieux appréhender leur mission.

#### LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Le recensement par Internet, c'est la solution la plus simple et la plus rapide pour vous faire recenser.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur ou vous rendre sur le site :

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

#### Le recensement : c'est simple

Équipé d'une carte avec sa photo, l'agent recenseur se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

#### Le recensement : c'est utile

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, du nombre de conseillers municipaux ou du nombre de pharmacies.



Les neuf agents recenseurs recrutés pour effectuer les missions de recensement sur la commune (de g. à d.) : Cindy Guillotte, Véronique Pezzera, Patricia Leblond, Daniel Richard, Nadia Renaud, Christian Desverronières. Sur les photos individuelles (de g. à d.) : Christine Le Boucher, Geneviève Lesaint et Véronique Guston. Ils sont entourés de Patricia Potier (à droite), agent municipale au service de l'État civil, désignée coordonnatrice du recensement sur la commune et de Valérie Potier (à gauche), sa suppléante.

## Église St Philbert : la Chapelle St Goustan restaurée

Les travaux de rénovation de la chapelle St Goustan sont désormais achevés. Depuis le chevet de l'église, vous pouvez maintenant admirer la chapelle St Goustan qui était auparavant cachée par la chaufferie.

### Quels travaux ont été effectués ?

Les tailleurs de pierre de l'entreprise LEFEVRE ont effectué un travail remarquable pour remodeler cette absidiole du XII<sup>ème</sup> siècle. Les entreprises PASQUEREAU et LESURTEL ont habillé la voûte en cul de four de la chapelle d'une magnifique charpente bois et couverture en ardoises.

Trois vitraux ont été recréés. Le premier est positionné dans la chapelle restaurée, on peut d'ailleurs y voir la silhouette de St Goustan, homme qui a marqué l'histoire religieuse de Beauvoir sur Mer au XI<sup>ème</sup> siècle. Le deuxième est situé dans le chœur de l'église. Il avait également été supprimé avec la construction de la chaufferie. Sa réouverture permet de retrouver une lumière naturelle teintée de différents coloris dans le chœur. Le troisième est l'oculus, situé au-dessus du nouveau vitrail du chœur, qui amène des couleurs dorées et orangées par temps ensoleillé.

L'accès au clocher se fait maintenant depuis une nouvelle porte créée à l'intérieur du chœur. Ces travaux ont permis de faire réapparaître les modillons XII<sup>ème</sup> siècle, présents sur le pourtour de la chapelle.

Le système de chauffage, enfin, a été changé. La chaudière fioul a été remplacée par des chauffages discrets sur mâts.

### Quel a été le budget nécessaire ?

Ces travaux, d'un montant de 430 051 € HT, ont été financés par le Département de la Vendée pour 118 522 €, par l'État pour 104.935 €, et par la région Pays de la Loire pour 83 948 €, soit un peu plus de 70 % de subventions.

### Où en est-on des travaux de l'Église ?

L'achèvement de ces travaux marquent la fin de la première tranche (Chapelle de la Vierge et Chapelle St Goustan). La Municipalité travaille d'ores et déjà avec l'agence AARP JAUNET, architecte du patrimoine, pour la suite de la restauration de l'édifice, qui devrait porter sur la restauration de la nef.

En parallèle, d'autres travaux mineurs sont en cours. La réparation de la voûte du chœur devrait se terminer début 2024. L'échafaudage central pourra ainsi être démonté. De même, par suite de la constatation d'infiltrations importantes au niveau du transept Sud, des interventions sur sa couverture et sur les abatsons du clocher sont prévus également début 2024.



Vue extérieure de la Chapelle St Goustan fraîchement rénovée.



Vitrail récemment recréé (à gauche) et détail de modillons (à droite).

## Habitat Partagé : en lien avec Challans Gois Communauté, une association a en projet de proposer prochainement sur le territoire de la cohabitation intergénérationnelle solidaire

Cette solution d'habitat partagé existe dans de nombreuses régions et permet de mettre en relation des seniors, souvent isolés, avec des jeunes (saisonniers, stagiaires, apprentis, jeunes diplômés) à la recherche d'un logement.



### En quoi consiste ce dispositif ?

La cohabitation intergénérationnelle solidaire est un dispositif d'entraide qui permet à un senior, qui dispose d'une chambre libre, d'accueillir une autre personne plus jeune.

Il peut le faire en échange d'une présence bienveillante, de services ou d'une contrepartie financière modeste. Cette dernière est, au maximum, significativement inférieure au prix du marché locatif.

De nombreuses variantes sur mesure sont possibles, elles dépendent de la personnalité et du lien qui se noue entre chaque jeune et chaque senior, dans une logique d'intérêts communs.

Plusieurs formules sont proposées, allant de la simple mise à disposition d'une chambre par le senior, moyennant une contrepartie financière modeste, à une présence plus forte du jeune au sein du foyer, avec une faible participation aux charges.

Pour une cohabitation conviviale, les binômes sont toujours créés sur mesure selon les situations de vie, les logements et les besoins individuels.

### Quelles sont les missions de l'association "Habitat Partagé" ?

- Rencontrer les postulants
- Identifier les besoins
- Créer les binômes et les accompagner pendant la cohabitation



### Comment contacter l'association ?

Aude GUILLOUX  
E-mail : cohabiter44@gmail.com  
Téléphone : 06 78 75 21 00



Vous êtes propriétaire ou locataire à Beauvoir sur Mer ?  
Participez au sondage d'Habitat Partagé en scannant ce QR Code

FAIRE DE LA SOLIDARITÉ DANS ET PAR L'HABITAT,  
UN GÉNÉRATEUR DE CONVIVIALITÉ ET DE SOLIDARITÉ.



## Sport

### Tennis Club Belvérin

C'est parti pour une nouvelle saison, le nombre de licenciés se maintient avec une soixantaine à ce jour. Il est possible de s'inscrire tout au long de l'année, pour tous renseignements, allez sur le site Internet du club.

Depuis le 20 septembre les entraînements ont repris : le mercredi avec Julie CHUSSEAU, lundi, jeudi et vendredi soir avec Christophe COURTINE. Merci à tous les deux pour leur excellent travail.

Les championnats ont recommencé début octobre avec 5 équipes (une + 65 ans, une + 35 ans et 3 seniors). Venez encourager les équipes lorsqu'elles jouent à domicile (voir calendrier sur le site du club).

Le tournoi Open de juillet a connu une forte hausse des participants, avec plus de 150 inscrits.

Merci à Julie CHUSSEAU notre juge-arbitre, à Philippe BOQUET et Daniel GAUVRIT pour leur implication et leur présence, pendant toute la durée du tournoi. (Nous déplorons la faible participation des joueurs du club). Le tournoi 2024 aura lieu du 13 au 20 juillet.

La soirée tartiflette avec le spectacle de magie a enchanté les participants. Nous renouvelons cette soirée, le samedi 2 mars 2024, animée par YVONNICK imitateur, transformiste, fantaisiste.

Merci à Didier ARNAUD notre cuisinier et à tous les bénévoles qui nous permettent d'organiser cette manifestation.

N'attendez pas pour vous inscrire, car le nombre de places est limité.

Bonne saison et bonne année à tous !



Quelques jeunes du club accompagnés par Christophe COURTINE.

#### Nous contacter :

06 23 02 49 10 ou  
06 04 03 26 81  
www.tcbelverin.fr  
tcbelverin@outlook.fr

### Les Archers du Pays du Gois

#### Une année sportive et stimulante

44 archers et archères de tous âges, une motivation à toute épreuve, un sentiment partagé de « grande famille » font que toutes les séances d'entraînements se passent sans « prise de tête », dans la bonne humeur et le partage. Bref, tout le monde semble content de se retrouver face aux cibles et chacun fait de son mieux pour que les flèches se logent dans le jaune.

Cette année nos compétiteurs se sont confrontés dans des clubs vendéens et même de Loire Atlantique et nous ont régulièrement ramené au moins une médaille. Bravo à eux !

Après le concours en salle, sélectif pour les championnats de France

organisé par le Club dans la salle de Saint-Gervais, et qui a rassemblé 76 tireurs, nous nous servons de la salle d'entraînement « Madeleine DURAND » (dédiée au tir à l'arc) 27 rue du Puits Pineau pour organiser, le 3 février une rencontre destinée aux « poussins » (les plus jeunes tireurs) et ils sont bien décidés à monter sur le podium.

En janvier, le dimanche 21, le Tir de la Saint Sébastien sur des cartes Beursault (dessinées par un de nos archers et les enfants) installées à 10, 25 et 50 m aura lieu sur notre terrain et pourra accueillir quelques archers « extérieurs » nous en ayant fait la demande.

L'activité du club grâce à ses membres est très riche : initiation à La Barre-de-Monts, initiation au

sein du Club pour des entreprises, des écoles et des centres de Loisirs, animations au cours des Kermesses et du Téléthon.

Ce sera aussi une année de grosses dépenses pour remplacer une partie de la ciblerie qui paye un lourd tribut à son utilisation intensive.

Bonne année 2024 !



Concours en salle, à St Gervais.

## Océane Twirling

Depuis septembre, la saison sportive 2023.2024 a démarré au club de L'Océane Twirling. Composé de 31 solos, 3 duos et 7 équipes répartis en différentes catégories ; ces dernières sont engagées dans les diverses compétitions aux dates suivantes :

CHAMPIONNATS	DATES	LIEUX
Départemental individuel	28.01.2024	NALLIERS (85)
Régional Individuel	3 et 4.02.2024	SAINT NAZAIRE (44)
Coupe Nationale	9 et 10.03.2024	NOYON (60)
National individuel	13 et 14.04.2024	LA MOTTE SERVOLEX (73)

Pour optimiser la préparation des jeunes sportifs sous une forme ludique et ainsi fêter la trêve de Noël, un mini concours a été organisé en interne le 16 décembre dernier ou les twirlers ont pu s'essayer à la présentation de diverses chorégraphies.

Comme chaque année, le Gala annuel aura lieu et ce plus tôt que d'habitude à savoir les **14 et 15 juin** prochain au complexe sportif du Cornoir.

Pour de plus amples renseignements sur la discipline sportive, contactez Sandrine HUCHET au **06 48 17 32 48**



Des membres de l'association Océane Twirling



### Beauvoir Judo Club

#### Excellent début de saison au Beauvoir Judo Club

Le Beauvoir Judo Club (BJC), de la section Éveil aux vétérans, compte 39 femmes et 53 hommes licenciés coachés par Cyril Legris, professeur de judo et de Taïso.

Notre association inclut également une quinzaine d'adhérentes de la discipline « sport bien-être » entraînées par Guylène Barraud.

Après le succès de notre tournoi annuel le dimanche 22 octobre dernier qui a vu s'affronter 12 clubs du département, nous nous sommes engagés sur différentes épreuves officielles.

Ces challenges ont permis à tous nos judokas de briller au niveau local, départemental et régional.

En effet, le 11 novembre au tournoi régional de Saint Macaire où 8 participants du BJC s'alignent sur les tatamis. Il en résulte 2 podiums : Marius Mercière (1<sup>er</sup>/40) et Émy Bertay (2<sup>ème</sup>).

Ce même week-end le Grand prix d'Angers Minimes permet à Louis Thibaud-Faivre de se classer sur la première marche du podium, à Enzo Lambert sur la 3<sup>ème</sup> et à Joseph Amiot de s'octroyer une belle 7<sup>ème</sup> place.

Le 18 novembre ce sont nos pré-poussins (6-7 ans) et poussins (8-9 ans) qui remportent pour la deuxième année consécutive la compétition interclubs de Montaigu devant 16 clubs Vendéens.

Le 19 novembre au Tournoi National Vétérans de Nantes, 3 judokas Belvérisins se présentaient. Ils avaient pour objectif de monter sur le podium. Chose faite avec Aslan Zakriev et Mehdi Jemmi, tous deux se classant sur la 2<sup>ème</sup> marche tandis que Mickaël Mercière est compté NC.

Le 25 novembre nos Benjamins remportent la consolante à la coupe départementale par équipe mixte alors que nos 3 cadets Valtin, Tiphaine et Enola (3<sup>ème</sup>), combattaient au Grand prix régional de Nantes.

Le 9 décembre, le Tournoi National d'Angers voit la qualification, au championnat de France Vétérans qui se déroulera à Paris en juin 2024, de Mercière Mickaël (2<sup>ème</sup>), Aslan Zakriev (3<sup>ème</sup>) et de Medhi Jemmi (5<sup>ème</sup>).

Enfin, le 10 décembre, 14 compétiteurs benjamins belvérisins combattaient pour se hisser sur le podium avec 2 titres (Malo Mercière et Émy Bertay) et récoltaient 8 médailles.



## Union Sportive du Marais Beauvoir sur Mer

Nous sommes à la moitié de la saison sportive et nos équipes de jeunes et seniors, encadrés par nos éducateurs et dirigeants, sont nourris d'un bel enthousiasme et apportent au quotidien leurs petites touches pour le « bien vivre ensemble ».

Les séniors évoluent en D3 et D5 pour cette saison.

Effectifs de l'USM : 150 licenciés (+ 25 %) dont :

- 21 dirigeants
- 1 arbitre
- 57 seniors, loisirs et U20 - U19 - U17 (+ 2 %)
- 71 jeunes de U6 à U15 (+ 65 %)

En cette année 2023, le club aura 80 ans.

En effet, sa création a été enregistrée en 1943 (pendant la guerre). À ce sujet, les premiers statuts sont écrits en Allemand. Par contre, son affiliation à la Fédération Française de Football date de 1950.

À retenir : Loto USM, samedi 25 mai à 20h (Salle Polyvalente)



## Culture - Loisirs

### L'Outil en Main

#### L'association recrute des bénévoles

Retraités, bénévoles, gens de métiers qui disposeraient de temps libre pour transmettre auprès des jeunes de 9 à 14 ans, rejoignez L'Outil en Main.

Actuellement nos différents ateliers sont : menuiserie, carrelage, plomberie, plâtre, peinture, mécanique, électricité, jardinage, matelotage, électronique, cuisine, boulangerie, pâtisserie, couture, tricot, macramé, art floral, coiffure, maquette.

Ateliers au 105 route de La Roche à Beauvoir sur Mer :

- le mercredi de 14h30 à 16h30
- le samedi de 9h30 à 11h30

Calendrier 2024 :

- Galette des rois 26 janvier
- Portes Ouvertes 25 mai
- Assemblée Générale 14 juin



Contact :

06 89 78 22 12  
durindel@hotmail.fr

## Le Bouquet Salaïe

### - L'association a fêté ses 45 ans -

Samedi 25 novembre le groupe Folklorique de Beauvoir sur Mer a fêté ses 45 ans.

Cette journée a été l'occasion de remercier les personnes du groupe actuel pour leur investissement depuis une trentaine d'années et plus. Nous sommes trois du début et beaucoup d'autres sont venus nous rejoindre au fil des années.

Un hommage à aussi été rendu à tous qui nous ont quitté en particulier Gaby Petigars le fondateur du Bouquet Salaïe ainsi qu'à Maurice Blanchard son complice de toujours ; nous continuons avec succès à faire connaître les racines et les traditions du marais dans notre région, de nombreuses régions de France et d'ailleurs.

Aujourd'hui, en 2023, le Bouquet Salaïe compte 35 membres dont trois musiciens et cinq jeunes ados que nous remercions vivement.

Notre actualité, l'hiver, ce sont les répétitions le vendredi soir à 20h30 à la Salle polyvalente. N'hésitez à venir nous voir et encore mieux à participer nous vous accueillons avec plaisir. La formation est assurée par les membres du groupe dans une ambiance familiale et conviviale.

L'événement important tous les ans c'est notre traditionnelle noce maraîchine avec toujours le même succès depuis 1990. Retenez la date pour 2024 ce sera le **dimanche 21 avril à 12h**. La billetterie ouvrira au 15 janvier et il faudra faire vite.



Les membres de l'association célébrant les 45 ans du Bouquet Salaïe.

Contact :

bouquet.salaie@free.fr

Présidente :  
Anne-Marie Leroy - 07 70 57 26 45  
www.bouquet.salaie.fr

## Ambreline

L'association AMBRELINE remercie Monsieur le Maire ainsi que ses personnels pour avoir facilité la tenue du marché de Noël de Beauvoir sur Mer. Elle remercie aussi les nombreux visiteurs de leurs venues et souhaite à toutes et tous une bonne année 2024.

Vous pouvez nous joindre par e-mail : [ambrelinecreations85@gmail.com](mailto:ambrelinecreations85@gmail.com) ou téléphone : 06.61.09.34.81

Le président, Jean-Michel BOULÈGUE



Disposition des stands lors du Marché de Noël organisé par Ambreline à l'Ardoise Verte.

## Santé - Social - Solidarité

### Udaf de la Vendée



Institution engagée avec et pour les familles depuis 1945, l'Udaf 85, est l'expert des réalités de vie des familles. Elle est le porte-parole officiel des 199 563 familles du département auprès des pouvoirs publics. Membre de l'Unaf, elle participe à la représentation de l'ensemble des familles qui vivent en France, et contribue à leur représentation au niveau régional à travers l'Udaf des Pays de la Loire. Pluraliste, l'Udaf regroupe 231 associations familiales. Elle porte 13 services et actions en direction des familles et des personnes vulnérables.

#### Porte-parole des familles

L'Udaf de la Vendée intervient auprès des pouvoirs publics (parlementaires, conseil départemental, communes, intercommunalités) pour évaluer et co-construire les politiques en faveur des familles.

Elle représente et défend les familles dans près de 83 organismes départementaux, notamment :

- Prestations - droits des familles : Caisse d'allocations familiales (Caf), Caisse primaire d'assurance maladie (Cpam), Mutualité sociale agricole (MSA), Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS)...

- Parentalité : Comité départemental de la médiation familiale, Conseil de familles des pupilles de l'État, Réseau départemental d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)...

#### Services aux familles et aux personnes vulnérables

##### Point Info Famille

Ouvert à tous, le Point Info Famille est un lieu d'accueil, un service téléphonique ou en ligne : d'écoute, d'accueil et d'information sur les droits et les démarches administratives dans tous les domaines de la vie quotidienne de votre famille ; d'orientation vers les dispositifs d'aide les plus adaptés à vos besoins.

Contact : pointinfofamille@udaf85.fr - 02 51 44 37 02

##### Parrainage de proximité

Si vous souhaitez donner du temps à un enfant pour l'aider à grandir, nous pouvons vous aider à devenir parrain ou marraine. Votre enfant grandit, vous aimeriez qu'il bénéficie du soutien d'un adulte de confiance.

Contact : parrainagedeproximite@udaf85.fr - 06 09 34 44 85

##### Conseil conjugal et familial

Vous rencontrez des difficultés dans votre vie relationnelle affective, conjugale et familiale ? Notre conseillère conjugale et familiale peut vous accompagner.

Contact : conseilconjugalefamilial@udaf85.fr - 02 51 44 37 03

##### Éducation affective relationnelle et sexuelle

Interventions dans les établissements scolaires et structures pour répondre aux multiples questions des jeunes de 12 à 25 ans. Informer, faire réfléchir, rassurer.

Contact : ears@udaf85.fr - 02 51 44 37 03

##### Espace vie affective et sexuelle pour les jeunes de 12 à 25 ans

Espace d'accueil et d'écoute anonyme et gratuit pour les 12-25 ans, ouvert les mercredis de 13h30 à 17h30 (Udaf, 119 bd des Etats-Unis à La Roche sur Yon)

Contact : evars@udaf85.fr - 06 68 97 56 01

- Logement : ADILE, Fond solidarité logement (FSL), Commission de médiation DALO, Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) ...

- Santé : Établissements de santé publics et privés ...

#### Animateur associatif

L'Udaf 85 anime et soutient ses 231 associations familiales adhérentes.

Partout dans le département, ce maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins (parentalité, formation, santé, consommation...) et de s'engager pour les partager avec d'autres familles. Dans notre département, ce sont près de 16 000 familles qui adhèrent et bénéficient des services des associations familiales.

#### Médiation familiale

Vous vivez une tension familiale liée à un conflit, une séparation, une rupture de lien ? Le médiateur familial, professionnel spécialisé et diplômé d'état, vous accompagne en toute confidentialité.

Contact : mediationfamiliale@udaf85.fr - 02 51 44 78 99

#### Rencontres parents d'élèves

Ces rencontres s'adressent aux parents d'élèves (primaire, collège), elles ont lieu dans l'établissement scolaire de l'enfant et sont animées par un groupe de psychologues expertes en parentalité.

Contact : pointinfofamille@udaf85.fr - 02 51 44 37 02

#### Education budgétaire

Permettre de retrouver un équilibre budgétaire

Point conseil budget : Répondre à vos questions d'argent, de banque, de budget et trouver si besoin, avec vous, les solutions lorsque vous traversez une situation financière difficile.

Actions de sensibilisation au budget dans les établissements scolaires.

Contact : pcb@udaf85.fr - 02 72 78 20 08

#### Information et soutien aux tuteurs familiaux

Vous voulez en savoir plus sur la tutelle ou la curatelle ou autres mesures d'accompagnement ? Nous pouvons vous répondre et vous accompagner.

Contact : istf@udaf85.fr - 02 51 44 37 16

## Association Valentin Haüy

L'association représente et regroupe près de 200 personnes aveugles et malvoyantes sur le département de la Vendée.

#### Objectifs :

- Rompre l'isolement par des rencontres amicales et des activités diverses
- Faciliter l'autonomie dans la vie quotidienne
- Accéder à la vie sociale et culturelle

### Voyant ?

#### Nous avons besoin de votre concours

- Pour faire connaître notre association à toutes les personnes non et malvoyantes, y compris dans les maisons de retraite ou foyers logements.

- Pour contribuer à l'animation d'un secteur départemental :

- > Accompagner, conduire nos membres à leurs rencontres AVH
- > Donner votre voix pour enregistrer des livres sur support audio



#### Contact :

02 51 37 22 22

comite.vendee@avh.asso.fr

www.larochesuryon.avh.asso.fr

## Secours Populaire Français

### - L'antenne de Beauvoir sur Mer s'est agrandie ! -

Ses bénévoles sauront vous accueillir pour vos dons mais aussi pour vous permettre de "chiner" dans les différents rayons de sa recyclerie (vêtements homme / femme / enfant / bébé, chaussures, vaisselle, décoration, articles de bricolage, mais aussi jouets, livres et articles de puériculture)

Une toute nouvelle pièce a été aménagée pour la distribution alimentaire, toutes les 3 semaines.

**Nos horaires :** mardi et 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois, de 14h à 17h30

**Notre adresse :** 7 route de Nantes (entrée au dos du bâtiment)

**Nous contacter :** 06 02 03 07 83 - beauvoirsurmer@spf85.fr



## Termites et mères : une réglementation pour limiter la propagation

**Les insectes xylophages (les termites en particulier) ainsi que les mères peuvent occasionner des dégâts importants en dégradant le bois et ses dérivés utilisés dans la construction du bâtiment. Ces insectes peuvent aussi dégrader la structure même du bâti et, dans les cas les plus extrêmes, conduire à son effondrement.**

Sur les deux dernières années, le nombre de déclarations remon-  
tées aux services de l'État est en augmentation.

En France, pour limiter les dégâts et la propagation des termites, la réglementation fixe des obligations pour la protection des bâtiments et limiter la contamination de nouveaux territoires.



### Les termites

En Vendée, l'arrêté préfectoral du 19 juin 2008 délimite l'ensemble des communes de Vendée comme étant contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme.

Ainsi, sur tout le département :

- un état relatif à la présence de termites doit être fourni en cas de vente d'un bâti (joindre un état relatif à la présence de termites au dossier de diagnostic technique).

- des dispositifs de protection des bâtiments contre les termites sont obligatoires pour toute construction (barrière physique ou physico-chimique, dispositif constructif contrôlable).

Les bois contaminés par les termites doivent être incinérés sur place ou traités avant tout déplacement. L'incinération doit être autorisée par la commune du lieu contaminé par les termites.



### Les mères et autres champignons lignivores

Les mères dans les constructions, s'attaquent aux bois, notamment aux charpentes et boiseries des maisons humides et mal aérées.

Dans la majorité des cas, la mère se niche souvent derrière un doublage, d'où sa détection tardive.

Leur présence est généralement consécutive à une rupture de l'équilibre hydrique des bâtiments entraînant un taux anormalement élevé d'humidité des éléments de bois. La rupture hydrique apparaît bien souvent à la suite de défauts d'entretien, de dégâts des eaux ou d'erreurs de conception lors de réhabilitations (enduits étanches intempêtes, obturations des ventilations, non-respect de l'équilibre originel de la construction).

Obligation de déclaration : dès qu'il a connaissance de la présence de mère dans un bâti, l'occupant du bien contaminé, ou à défaut le propriétaire, est tenu d'en effectuer la déclaration en Mairie. Lorsque la mère est présente dans les parties communes d'un immeuble soumis à la loi sur la copropriété, la déclaration incombe au syndicat des copropriété.

### Le saviez-vous ?

#### Assurances communales santé et dépendance

La commune de Beauvoir sur Mer se mobilise pour proposer aux belvéris des assurances communales, santé et dépendance.

Pour plus d'informations, vous pouvez joindre votre interlocutrice de proximité, Lydie DAVID, au 06 14 05 75 25 ou à l'adresse suivante : [lydie.david.am@axa.fr](mailto:lydie.david.am@axa.fr)

**LES CONSEILS GRATUITS D'UN ARCHITECTE POUR VOTRE PROJET ?**

Prenez rendez-vous avec le CAUE de la Vendée

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée) est une association départementale, de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Une de ses missions est de vous conseiller gratuitement en amont, pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de votre habitation.

**85 Vendée**  
**caue**  
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Renseignements  
02 51 37 44 95  
[caue85@caue85.com](mailto:caue85@caue85.com)  
> en savoir + : [www.caue85.com](http://www.caue85.com)

Instagram Facebook Twitter

CONSTRUIRE

ADAPTER

AGRANDIR

SURELEVER

REHABILITER

DIVISER



### VOUS INFORME

Beauvoir-sur-Mer | Bois-de-Géné | Bouin | Challans | Châteauneuf | Froidfond | La Gamache | Saint-Christophe-du-Ligneron | Saint-Gervais | Saint-Urbain | Sallertaine

Carte grise, allocations logement, dossier retraite, permis, RSA...

**Une aide pour vos démarches administratives**  
au plus près de chez vous

Apprendre l'informatique, naviguer sur Internet, envoyer des mails, utiliser son smartphone...

**Des permanences numériques & informatiques**  
au plus près de chez vous

**GRATUIT - OUVERT À TOUS**

## FÉVRIER



### DIMANCHE 4 FÉVRIER

#### Fête du Jeu

>>> Salle polyvalente - 10h > 19h  
Entrée libre

Organisée par la Municipalité

-

### 9, 10 ET 11 FÉVRIER

#### Représentations théâtrales

>>> Salle polyvalente

Organisées par le Parlange

-

### JEUDI 15 FÉVRIER

#### Atelier d'écriture créative

avec Carole Gosselin

>>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"

14h > 16h - Sur inscription - 5€

Organisé par "Le 3"

-

### SAMEDI 17 FÉVRIER

#### Concours de pétanque

>>> Boulodrome

Organisé par la Pétanque Belvérière

-

### MERCREDI 21 FÉVRIER

#### Permanence énergie solaire

>>> Mairie

Organisée par Challans Gois  
Communauté

-

### LUNDI 26 FÉVRIER

#### Collecte de sang

>>> Salle polyvalente

Organisée par le Don du Sang

## MARS

### SAMEDI 2 MARS

#### Soirée tartiflette

>>> Salle polyvalente

Organisée par le Tennis Club  
Belvérin

-

### DIMANCHE 3 MARS

#### Loto

>>> Salle polyvalente

Organisé par Océane Twirling

-

### MARDI 5 MARS

#### Concours de pétanque

>>> Boulodrome

Organisé par la Pétanque Belvérière

-

### SAM. 9 ET SAM. 16 MARS

#### Dîners spectacles

>>> Salle polyvalente

Organisés par Anim'Show

-

### VENDREDI 22 MARS

#### Atelier d'écriture créative

avec Carole Gosselin

>>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"

14h > 16h - Sur inscription - 5€

Organisé par "Le 3"

-

### 22, 23 ET 24 MARS

#### Stage Aïkido

>>> Salle omnisports

Organisé par Aïkido France Kumano

-

### DIMANCHE 24 MARS

#### Loto

>>> Salle polyvalente

Organisé par le Handball Club

-

### DIMANCHE 31 MARS

#### Bike & Run - Pays du Gois

>>> Complexe sportif - Dès 9h30

Organisé par la Municipalité

## AVRIL

### MERCREDI 3 AVRIL

#### Loto

>>> Salle polyvalente

Organisé par la Brun'sie

-

### SAMEDI 6 AVRIL

#### Fête des Bibliothèques

>>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"

Proposée par "Le 3"

-

### DIMANCHE 14 AVRIL

#### Course "La Ronde des Moulins"

Organisée par le Comité  
d'organisation du Vélo Belvérin

-

### DIMANCHE 21 AVRIL

#### Noce maraîchine

>>> Salle polyvalente

Organisée par le Bouquet Salaïe

-

### VENDREDI 26 AVRIL

#### Heure du conte

>>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"

16h - Sur inscription - Gratuit

Organisée par "Le 3"

-

### SAMEDI 27 AVRIL

#### Séance Bébés lecteurs

>>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"

9h30 - Sur inscription - Gratuit

Organisée par "Le 3"

-



### SAMEDI 27 AVRIL

#### Concert "Des chansons plein la tête"

>>> Salle polyvalente - 20h30

Billetterie à l'Office de Tourisme -

13€ / 9€

Organisé par La Municipalité

Retrouvez l'agenda  
des manifestations sur  
[www.mairie-beauvoirsurmer.fr](http://www.mairie-beauvoirsurmer.fr)